

ADMINISTRATION

48, rue de la République

ADRESSER LES MANDATS ET COMMUNICATIONS A L'ADMINISTRATEUR

ANNONCES

A LYON : AGENCE FOURNIER Rue Confort, 14

A PARIS : AGENCE HAVAS Place de la Bourse, 3

L'ÉCHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN QUOTIDIEN

RÉDACTION

48, rue de la République

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS

PARIS ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES 3 fr., 5 fr.; 6 mois, 10 fr.; Un an, 18 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS 3 fr., 5 fr.; 6 mois, 12 fr.; Un an, 22 fr.

AUJOURD'HUI :

L'AFFAIRE GOUTHE-SOULARD POURQUOI BOULANGER S'EST SUICIDÉ. ORAGES ET INONDATIONS. UNE VILLE INCENDIÉE.

Vieux Abus

Tout se tient. Ce ne sera pas seulement la réforme des frais de justice que votera la Chambre en adoptant la proposition incorporée à cet égard dans le budget, ce sera la réforme forcée, prochaine, et si inutilement poursuivie depuis tant d'années, du Code même de notre procédure civile.

A quel point cette réforme est nécessaire, on le comprendra, si l'on réfléchit à quelques-uns des abus qui, aujourd'hui, dans la pratique courante, sous l'œil paternel et protecteur des magistrats assis ou debout, se poursuivent devant la plupart de nos grands tribunaux.

Nos officiers ministériels vivent aujourd'hui sous l'empire des tarifs qui, en 1807, ont été fixés avec minutie et précision tous les honoraires qui peuvent leur être alloués pour les différents actes de leur ministère.

C'est là un fait indiscutable et qui ne sera contesté par aucun de ceux qui ont été mêlés, en province, au monde du Palais et des affaires. Or, sait-on, pendant ce temps, ce qui se passe à Paris, à Lyon, devant les sièges importants du reste du pays? Cela est à peine croyable pour ceux qui ne l'ont pas vu de près.

Dans chaque contestation judiciaire, les parties échangeant des conclusions destinées à déterminer exactement le caractère et l'étendue de leurs prétentions. Dans la coutume, l'avoué prend, à l'origine, des conclusions de pure forme, et signifie ensuite les conclusions définitives qui contiennent les moyens de discussion préparés par l'avocat de la cause.

d'avoué, on y a vu transcrits les aventures de Télémaque, ou des extraits volumineux des œuvres d'Alexandre Dumas père. Ces rames de papier timbré, reliées les unes aux autres, forment ce qu'on appelle « les matelas », et sont glissées, en sandwich, entre deux minces feuilles de papier, qui contiennent, de la plus large écriture, à raison de quelques lignes par page, les noms des parties et la partie, vraiment essentielle des conclusions.

On conçoit qu'une pareille pratique est sans excuse. Non seulement elle est ruineuse pour les plaideurs, qui voient ainsi monter les frais des procédures à des chiffres exagérés, mais elle n'a même pas l'avantage de profiter à l'Éraser public, qui, pour cette débauche de papier timbré payée par les plaideurs, n'en débite pas une seule feuille de plus. Aussi, dans certains tribunaux, celui de Lyon notamment, un magistrat taxateur avait-il exigé que les avoués lui apportassent, au lieu du « matelas » traditionnel, des rames intactes de papier timbré, qu'il lacrait en leur présence, afin d'empêcher qu'elles pussent une seconde fois être utilisées pour le même usage.

Nous ne pensons pas que l'opinion publique juge que ce soit suffisant. On se demande comment de pareilles pratiques ont pu s'établir, se perpétuer, être tolérées à la fois par les magistrats du siège et ceux du ministère public. On ne s'explique pas comment des habitudes qui entraîneraient dans les neuf dixièmes de nos tribunaux, la révocation des officiers ministériels coupables de s'y être abandonnés, passent devant d'autres, et devant les plus importants, sans soulever même une ombre de critique et de résistance.

La réforme que par M. Brisson mettra-t-elle un terme à ces incroyables pratiques? Il est tout d'abord visible que le papier timbré étant supprimé, l'État n'aura plus aucun intérêt à les tolérer, et que le seul argument avec lequel on s'efforçait de les couvrir va disparaître. Quelle raison pourra-t-on alors invoquer pour les maintenir? Sera-ce l'insuffisance des tarifs de 1807? Mais leur insuffisance apparaîtrait tout aussi bien pour les petits tribunaux que pour les grands, où le tarif consacre des chiffres plus élevés, et on n'aperçoit à aucun degré la raison qui expliquerait une aussi surprenante différence de traitement.

Le moment est opportun, à la veille de la grave réforme qui est proposée au Parlement, pour appeler l'attention sur cet intéressant côté de la question et pour le signaler à la double vigilance du garde des sceaux et de la commission du budget. Ce n'est pas une raison parce que l'abus est plus grand et remonte à une plus ancienne date, pour qu'on hésite à le réprimer.

LA POLITIQUE

M. Rouvier et M. Camille Pelletan ont fait les frais de la journée parlementaire d'hier. Le ministre — naturellement — trouve que tout est bien dans le meilleur des budgets : c'est lui qui l'a établi.

M. Pelletan montre moins d'optimisme, et comme il n'est pas, lui, juge et partie dans l'affaire, il semble qu'il a quelques bonnes raisons à ne pas déborder d'enthousiasme. Démontrer la supériorité financière d'une nation par l'élevation de la proportionnalité de l'impôt, c'est mener à bien un paradoxe brillant, — mais mieux vaudrait encore dégrèver les pauvres gens que de faire de l'esprit.

Quand M. Pelletan demande des économies et se plaint qu'on n'en veuille commencer aucune, il a mille fois raison. Pourquoi tous ces tribunaux inoccupés qui ne servent qu'à attester l'influence du député de l'arrondissement? Pourquoi toutes ces recettes particulières qui sont exactement dans le même cas? On répond que jamais les élus du suffrage moralisé ne voteront la décapitation de la petite ville qui les a envoyés à la Chambre. Ils auraient tout peur, après cette exécution, de ne plus être réélus. C'est donc que le scrutin d'arrondissement pêche par un vice irrémédiable — pourquoi le conserver? Il a été rétabli dans un moment d'affolement. Il ne peut, on le sait, du reste, qu'abaïsser le niveau de la représentation nationale. Il s'opposera toujours à toute réforme régionale — et M. Pelletan aurait fort bien pu, pendant qu'il y était, faire aussi le procès de ce système de scrutin qui nous condamne à une déplorable stagnation.

Mais où il a eu mille fois raison, c'est quand il a signalé l'abus de l'agiotage d'État avec les compagnies financières; quand il a demandé la réforme de la loi de 1881 qui pèse si lourdement sur la population en lui faisant payer des voies ferrées dont l'utilité est plus que problématique; — et surtout quand il a éveillé l'attention publique sur la façon, trop sommaire, dont on engage, au loin, non seulement les finances, mais encore le sang de la France.

On n'oublie pas la déplorable théorie ferryste des « petits paquets » qui nous a coûté, au Tonkin, bien plus de soldats qu'une franche déclaration de guerre dans laquelle serait intervenu le Parlement.

Cela va-t-il, par hasard, recommencer en Afrique à propos du Touat? M. de Freycinet assure qu'aucune opération n'a été engagée; il y a cependant, de là-bas, des nouvelles graves et il ne faudrait pas, sous prétexte de promenades militaires, qu'on rééditât les désastreuses aventures d'une conquête qui nous a surtout coûté cher parce qu'on n'avait pas la franchise d'avouer ce qui s'y passait.

Si vraiment notre colonie africaine est menacée, il faut le dire à la Chambre qui appréciera en connaissance de cause. Mais assez de marches en avant et de démonstrations militaires qui, un beau jour, vont se traduire par des besoins pressants d'hommes et d'argent, — quand il sera trop tard pour éviter ce qui, peut-être, n'est pas encore impossible à prévenir.

JEAN-CLAUDE.

DÉPÊCHES

PAR SERVICE SPÉCIAL

INFORMATIONS POLITIQUES

Paris, 25 octobre.

ÉLECTION SÉNATORIALE Une élection sénatoriale a eu lieu aujourd'hui dans le département de la Gironde. En voici les résultats :

Votants : 4.238. M. Ernest Monis, ancien député, candidat du congrès républicain, 714 voix, élu; Henri Brisson, directeur des Annales, républicain indépendant, 147 voix; baron Gaston de Montesquiou, conseiller général conservateur, 380 voix.

Aux élections sénatoriales du 25 octobre 1888, M. de Lur Saluces avait été élu au premier tour par 700 voix; M. Johnston qui arrivait en tête de la liste conservatrice n'avait obtenu que 449 voix.

M BOURGEOIS A AMBOISE

Le ministre de l'Instruction publique a inauguré aujourd'hui l'hôtel de Ville d'Amboise, monument historique qui vient d'être restauré et qui date de 1505.

Le ministre a reçu un accueil sympathique de la population.

LE SCANDALE DE BESSÈGES

La chambre des mises en accusation de Nîmes vient de rendre un arrêt aux termes duquel MM. Manificier, Blayn, Valadier, Nicolas et Mazert sont renvoyés devant la cour d'assises du Gard, qui s'ouvrira le 9 novembre sous l'accusation de faux et de complicité dans la distribution des secours. M. Valadier est en outre cité devant la même cour pour faux se rapportant à la liquidation de la faillite de la compagnie de Terrenoire, Lavouille et Bessèges.

LES RUSSÉS A BREST

Le croiseur russe *Minine* est entré en rade de Brest ce matin à 4 heures. Il a été salué par de nombreux coups de canon. Une foule énorme était massée sur le port du commerce et sur le cours d'Ajot, acclamant le navire russe.

Le *Minine*, commandé par M. Birleff, capitaine de vaisseau, est mouillé entre la *Bretagne* et le *Neptune*. M. Renos, consul de Russie, s'est rendu à bord dès l'arrivée du *Minine*.

Depuis une heure le temps s'est assombri à Brest et la pluie tombe sans discontinuer. Il est probable qu'aucun officier ne descendra à terre aujourd'hui et que le commandant Birleff n'en fera ses visites que demain.

LES VINS ESPAGNOLS

On mande de Madrid que la plupart des journaux se félicitent de l'attitude favorable à l'Espagne prise par le gouvernement français dans la question des vins espagnols.

La *Epoca* dit qu'un véritable revirement n'est produit.

A LA FRONTIÈRE MAROCAINE

D'après une dépêche de Tlemcen, la tranquillité règne. Le désarmement des Mehaia s'effectue lentement, en raison de leurs répugnances à se laisser désarmer. L'opération est actuellement terminée. Les Angad ont préféré repasser la frontière.

Suivant les derniers renseignements, un engagement aurait eu lieu sur le territoire marocain, près de Zeras, entre les Beni-Ourim et les Arabes de Trifa.

GUERRE ET MARINE

Paris, 25 octobre.

Manœuvres des territoriaux. — Le général Sausier fera exécuter lundi une intéressante manœuvre d'attaque et de défense de l'Aulhrie, au centre des deux grands boucles de la Seine et de l'Oise. La manœuvre se déroulera entre Poissy et Triel. Elle sera dirigée par le général de division Ladvoct, commandant supérieur de la défense de Paris, avec les brigades du général Edon, commandant le département de la Seine, et du général Jarnais, qui est à la tête des 36^e et 129^e de ligne.

Le 23^e régiment mixte formé à Melun sous le commandement du lieutenant-colonel Sover avec deux bataillons du 35^e territorial et le quatrième bataillon du 31^e de ligne, prendra part à la manœuvre. Il sera cantonné pendant trois jours à Poissy.

A l'issue des opérations, le général Sausier passera la revue des troupes près de Triel.

Troupes mobiles. — Les corps d'armée avoisinant Paris ne seront plus les seuls à avoir leurs troupes mobiles sur le territoire de chaque région. Des détachements d'infanterie étaient signalés depuis longtemps dans quelques régiments du Midi désarmés. Faisant droit aux propositions du commandant du 16^e corps, M. de Freycinet a admis en principe que les 61^e et 62^e brigades se relèveraient tous les trois ans, et que ce mouvement commencerait en automne 1892.

Le torpilleur 147. — On a terminé au Havre les essais du torpilleur n° 147. Ces

essais ont été très satisfaisants. Ils ont donné une vitesse supérieure à 23 nœuds, alors que la marche n'en exigeait que 21. On sait que le torpilleur n° 147 est le premier d'une série de dix commandés aux mêmes chantiers.

Le Nouveau Régime des Douanes

Paris, 25 octobre.

On lit dans le Temps :

Le gouvernement se préoccupe dès maintenant des moyens de passer du régime des traités de commerce, qui prend fin le 1^{er} février 1892, au régime économique nouveau qui va être établi par le Parlement. La nécessité de laisser au Sénat un délai suffisant pour délibérer sur le tarif des douanes et la perspective du retour du projet de la Chambre par suite des modifications que le Sénat paraît devoir y introduire sur quelques points, font prévoir que le tarif général définitif ne pourra être promulgué avant la fin de l'année; par suite il restera au gouvernement un délai manifestement insuffisant pour pouvoir ouvrir et conduire à terme avant le 1^{er} février 1892 les négociations avec les diverses puissances étrangères avec lesquelles on se propose d'établir des relations commerciales basées sur le nouveau régime.

En prévision de cette éventualité le gouvernement va demander aux Chambres des pouvoirs autorisant à établir des relations commerciales provisoires avec les pays étrangers en attendant les relations définitives qui pourront être instituées.

Le gouvernement demandera au Parlement la faculté d'accorder provisoirement, jusqu'à la fin de 1892, le bénéfice de notre nouveau tarif minimum aux six puissances avec lesquelles nous sommes encore liés par des traités de commerce qui prennent fin le 1^{er} février 1892. Ces six puissances sont : la Belgique, la Suisse, les Pays-Bas, l'Espagne, le Portugal et la Suède et le Danemark.

Comme conséquence de cet état de choses, les pays avec lesquels nous sommes liés que par les conventions comportant le régime de la nation la plus favorisée, conventions que le ministre des affaires étrangères n'a pas dénoncées, ainsi qu'on le sait, jouiront de plein droit du bénéfice de notre nouveau tarif minimum.

Ces pays sont la Russie, l'Autriche, la Turquie, la Grèce, le Mexique, avec lesquels nous avons des conventions; l'Angleterre, à laquelle nous avons accordé, depuis 1882, par une loi, en vertu de notre souveraineté, le régime de la nation la plus favorisée, et l'Allemagne, qui possède également le bénéfice de ce régime, de par le traité de Francfort.

Les puissances placées en dehors de ces deux catégories comme la Roumanie et l'Italie, en Europe, les États-Unis dans le Nouveau Monde, seraient soumises à l'application de notre tarif maximum nouveau.

L'établissement de notre nouveau tarif et la création d'un nouveau régime économique auront pour conséquence naturelle la disparition *ipso facto* des mesures exceptionnelles que les tarifs différentiels qu'il a remplacées ont permis de maintenir dans certaines circonstances déterminées notre gouvernement avait été amené à prendre à l'égard de certaines puissances étrangères, telles que l'Italie.

Les relations provisoires que le gouvernement va demander au Parlement la faculté d'établir ne dureront pas au-delà du 31 décembre 1892, comme nous l'avons dit plus haut.

L'état de choses qui serait ainsi institué pour l'année prochaine donnerait à notre gouvernement un délai de douze mois, suffisant pour négocier avec les puissances en vue de l'établissement d'un ordre de choses durable et, comme le fera remarquer l'exposé même des motifs du projet de loi qui va être déposé, il permettrait aux nations étrangères de se rendre compte du véritable esprit dans lequel nous entendons renouveler notre régime économique.

Ajoutons que le gouvernement compte, par le même projet de loi, demander au Parlement l'autorisation de faire revivre, bien entendu après les négociations avec les anciens contractants, les dispositions des traités que nous avons avec les puissances étrangères relativement à l'état de nos nationaux, à la navigation, aux droits de nos consuls, aux marques de fabrique, à la propriété littéraire et artistique, traités que les puissances ont dénoncé bien qu'ils ne comportassent aucun tarif et aucune disposition douanière proprement dite, mais pour répondre à la dénonciation de nos traités de commerce avec elles.

L'AFFAIRE GOUTHE-SOULARD

L'affaire Gouthé-Soulard continue à passionner l'opinion et défrayer les conversations. Inutile de dire que les cléricaux cherchent à l'exploiter dans les grands prix, tout en riant jaune. Le *Novelliste* publie la lettre suivante que le pape a adressée à M. Gouthé-Soulard, archevêque d'Aix et que celui-ci a communiqué :

A notre vénérable frère François-Xavier, archevêque d'Aix, à Aix en Provence, Léon XIII, souverain pontife.

Vénérable frère, salut et bénédiction apostolique.

C'est avec gratitude et grande joie, que nous avons accueilli les sentiments exprimés dans la lettre que vous nous avez adressée dès votre retour de Rome. Assurément, pendant votre récent séjour dans la ville éternelle, alors que tant de consolations nous étaient données par le dévouement et la piété admirables d'une si grande multitude, nous ne pressentions nullement les angoisses qu'alliaient nous apporter si tôt des incidents imprévus.

Il est bien triste, comme vous l'avez compris, d'avoir à le souffrir et plaise à Dieu qu'il ne nous présage pas quelque chose de plus triste encore. Nous ne pouvons, en effet, nous empêcher de redouter pire encore en voyant qu'on laisse aux insulteurs du pontificat romain tant d'impunité et de licence.

Et de fait, au premier prétexte, ils ont lâché les freins à la colère et aussitôt la ville retentissait partout de cris sauvages. La fureur dont ils étaient pénétrés a été violée, le pontife attaqué par d'amères et bruyantes insultes, le nom catholique couvert d'injures. Les outrages et même les voies de fait se sont multipliés contre un grand nombre de pèlerins que n'ont pu protéger ni les lois de l'hospitalité, ni l'innocence et vraiment on a traité comme on traite des ennemis, des hommes que leur piété seule et leur dévouement au Saint-Siège avaient amenés à Rome.

Après ces attentats qui ont porté une grave atteinte à la vieille réputation de distinction et d'urbanité italiennes, il devient évident que la haine de nos adversaires grandit de jour en jour et, quels que soient enfin les artifices hypocrites dont on se sert, on voit éclater de plus en plus les tristes projets qui se trament contre nous et contre le Saint-Siège.

Pour vous, vénérable frère, vous continuerez de toutes vos forces à combattre avec nous pour l'Église.

Quant à ceux qui, sous votre conduite et sous auspices, étaient venus vers nous à Rome, unis par leur piété, vous leur ferez part de nos sentiments paternels et, pour gage des grâces divines, nous vous donnons affectueusement à vous, vénérable frère, et à eux, ainsi qu'à votre clergé et à tout votre peuple, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, à Saint-Pierre, le 19 octobre de l'année 1891, de notre pontificat la quatorzième.

LEON XIII, pape.

Nous donnons le document qu'on vient de lire à titre de curiosité. Le *Novelliste* ajoute que l'archevêque d'Aix a reçu de nombreuses lettres de sympathie d'hommes politiques, d'anciens magistrats, de prélats, etc., et il relève notamment celle de M. Andrieux ainsi conçue :

Louis Andrieux, ancien député, adresse à Mgr l'archevêque d'Aix, son éminent compatriote, l'expression de ses respectueuses sympathies.

Il aurait dû ajouter, comme le fait observer la *Lanterne*,

Pour copie conforme : Lemite ter...eux.

Le *Gaulois* publie la conversation de l'un de ses rédacteurs avec M. Andrieux :

— Le bruit court, monsieur, que c'est vous qui défendez l'archevêque d'Aix?

— Vous êtes plus avancé que moi, car je n'en sais rien.

— Vous lui avez envoyé votre carte; les journaux ont reproduit l'annotation que vous y avez jointe.

— Reproduit, pas très exactement. C'est

Feuilleton de l'ÉCHO DE LYON du 26 Octobre (9)

MON PREMIER CRIME

PAR GUSTAVE MACÉ Ancien chef du service de la Sûreté

Ce fonctionnaire, dont la bienveillance était proverbiale, me reçut avec une aménité ordinaire et, après avoir fait enregistrer les pièces que je lui présentais, il les plaça dans une grande chemise en fort papier gris, sur le recto de laquelle était imprimée la formule d'usage qu'il compléta par les mentions du réquisitoire.

En recevant cette grande chemise, je sentis mon cœur battre violemment; j'avais entre les mains le dossier de : *Mon premier crime*, base d'une grande instruction criminelle.

J'allai trouver M. le juge d'instruction désigné.

Je n'avais jamais en l'occasion de voir M. Douet d'Arcq; mais je connaissais sa réputation, qui était celle d'un esprit supérieur et d'un galant homme. C'est à ce magistrat perspicace et éclairé, qu'était généralement confié le soin de débrouiller les affaires délicates et les drames mystérieux.

Je me sentais légèrement ému à la pen-

sée qu'il pouvait désigner un autre de mes collègues pour suivre l'affaire. Je craignais que ma jeunesse n'inspirât pas suffisamment confiance à un magistrat fin et habile comme l'était celui-ci, et je résolus de faire tout mon possible pour produire sur lui une impression favorable.

Timidement, je frappai à la porte de son cabinet portant le n° 14.

— Entrez, me répondit de l'intérieur une voix grave.

Je tournai le bouton. M. Douet d'Arcq venait de terminer l'interrogatoire d'un individu poursuivi pour bigamie.

— C'est fini, dit-il aux gendarmes, vous pouvez emmener l'inculpé.

La nature du dossier que je tenais à la main annonçait suffisamment ma qualité.

Je me nommai en saluant.

M. Douet d'Arcq répondit par un salut empreint de bienveillance courtoise; et, prenant mon dossier, il m'indiqua un siège.

Il lut avec la plus grande attention mon procès-verbal et mon rapport, puis il dirigea sur moi un regard inquisiteur.

— Depuis combien de temps êtes-vous en fonctions, monsieur le Commissaire de police?

— Depuis un an, monsieur le Juge.

— Et quel âge avez-vous?

— Trente-trois ans.

— Vous êtes bien jeune pour diriger un quartier comme celui de l'Odéon. Vous y avez remplacé un homme connu sous les meilleurs auspices, M. Monvalle. Je le voyais souvent aux soirées du Sénat. Il avait la confiance du Parquet, et M. Troplong en faisait le plus grand éloge. C'était un excellent commissaire de police et en même temps un numismate distingué; sa collection de médailles est fort curieuse.

— Je connais, au point de vue du commissariat, la valeur et la droiture de mon prédécesseur, répondis-je, et je fais mon possible pour marcher sur ses traces.

— Votre quartier n'est point sans danger; les étudiants sont tapageurs, turbulents... Ils font, du reste, ce que nous avons tous fait à leur âge; mais en ce moment surtout, ils sont particulièrement bruyants, et il faut prendre avec eux bien des précautions et des ménagements.

— Je me rends compte, monsieur le Juge de la difficulté de ma mission; mais je tâche d'être à la hauteur de la situation. Mes supérieurs, MM. Nusse, chef de la police municipale, et Marseille, contrôleur général, dont j'étais autrefois le secrétaire, m'ont proposé à M. le Préfet de police pour remplacer M. Monvalle dans le quartier de l'Odéon. A leur école, j'ai appris à savoir être ferme en même temps que bienveillant; c'est, je

crois, le traitement qui convient aux étudiants. Je suis jeune, c'est vrai, mais je crois avoir acquis suffisamment l'expérience voulue. J'ai débuté à l'administration à l'âge de dix-sept ans; j'ai gravi un à un, et bien lentement, tous les échelons de la hiérarchie administrative.

Si je suis aujourd'hui commissaire de police au quartier de l'Odéon, je le dois à mon travail et à l'appui des hauts fonctionnaires sous les ordres desquels j'ai fait mes premières armes.

— On peut, dit M. Douet d'Arcq, avoir rempli avec zèle et intelligence les fonctions de secrétaire de commissariat, et n'avoir pas toutes les aptitudes voulues pour accomplir celles de commissaire de police, qui font d'un homme l'auxiliaire étroit du procureur impérial et du juge d'instruction.

— Je partage votre avis, monsieur le juge; un excellent secrétaire peut n'être qu'un médiocre commissaire de police. Le secrétaire ne fait que concourir à l'expédition des affaires judiciaires et administratives; avec un peu de tact et une certaine dose d'intelligence, il peut même, en l'absence de son chef, donner une satisfaction relative au public; il n'a pas besoin pour cela du jugement, de la finesse et de l'esprit de pénétration et de décision sans lesquels le commissaire de police ne saurait remplir dignement sa mission dans les circonstances difficiles.

Ces qualités-là, je crois, peuvent se développer avec l'âge; mais, selon moi, elles ne s'acquiescent point; elles sont natives et instinctives. Si intelligent que l'on soit, si l'on n'a pas la vocation, si l'on n'est pas doué du flair et de l'instinct policier, de l'amour de l'in-

connu stimulé par le culte du métier, on ne peut être qu'une médiocrité en matière de police.

Dans la première année de son exercice, un commissaire de police de Paris doit montrer ce qu'il est capable de faire et prouver qu'il possède l'intelligence, la persévérance, jointe à la prudence, en un mot, toutes les aptitudes voulues pour mener à bonne fin les affaires qui lui sont confiées.

— Je souhaite de grand cœur, répondit M. Douet d'Arcq, que l'affaire qui vous amène soit pour vous l'occasion de montrer que vous possédez les qualités dont vous parlez; mais convenez avec moi que, malgré tout votre bon vouloir, si le hasard ne nous vient pas un peu en aide, nous nous verrons dans la nécessité de classer le dossier.

— Eh bien! monsieur le juge, espérons que le hasard, secondé de notre mieux, nous sera favorable.

— Résumons, conclut M. Douet d'Arcq.

La date de la disparition de la personne dont on retrouve partout les débris, nous est aussi inconnue que son identité, son sexe, son âge; nous ne connaissons pas davantage le lieu où elle a été dépecée. Il nous faut d'abord reconstituer ce corps humain, l'animer, le faire parler.

puits, se soit trouvée habiller tout aussi bien une femme qu'un homme. Ce n'est donc point un indice.

— Je ne la considère pas non plus ainsi; mais il peut avoir son utilité à un moment donné.

— Tout est mystère dans cette affaire; nous ne pouvons que nous livrer à des suppositions... Enfin, vous persistez à me demander de vous imposer le soin de faire la lumière au milieu de ces ténèbres?

— C'est mon plus vif désir, monsieur le juge, car je ne désespère pas d'arriver à un résultat avant peu. Mais quelque chose me dit que cette affaire, pleine d'énigmes et de mystères, n'arrivera pas jusqu'à la cour d'assises.

— Vous savez donc quelque chose?

— Rien, monsieur le juge.

— Alors, je ne comprends plus.

— Il me semble qu'un événement imprévu en brusquera le dénouement.

— Vous êtes donc un voyant, ajouta M. Douet d'Arcq avec une nuance d'ironie sceptique?

— Nullement, monsieur le juge; je ne suis ni un voyant, ni un croyant des choses surnaturelles. Je parle ainsi par intuition.

Accordez-moi votre confiance; l'affaire qui nous occupe est grave, et j'ai l'espoir que le mois prochain ne s'écoulera pas sans que nous ayons une solution. — Je vais vous déléguer, dit M. Douet d'Arcq, en tirant du casier en acajou, placé près de son bureau, un imprimé qu'il tendit à son greffier.

(A suivre.)

vrai, j'ai envoyé ma carte à Mgr Gonthé-Souillard avec mes respectueuses félicitations. Je me suis souvenu que, bien qu'acclamé Parisien, je suis Lyonnais, et que j'ai connu l'archevêque actuel quand il était curé de Saint-Pierre-de-Vaise. C'est un prêtre très libéral, qui faisait beaucoup de bien à Lyon.

— Le défendriez-vous, le cas échéant ? — Vous savez bien que je suis toujours du côté de ceux qu'on poursuit.

— Et votre avis sur le procès ? — C'est qu'il n'est fondé ni en droit ni en fait. Au surplus, je suis, moi, un révolutionnaire. J'aime toutes les libertés, même celle d'injurier le gouvernement qu'on sert.

Vendredi soir, un peu avant six heures, M. Barban, huissier, s'est présenté au palais archiépiscopal d'Aix et a demandé à parler à l'archevêque, à qui il a donné lecture de l'acte d'assignation dont voici le texte :

PARQUET DE LA COUR D'APPEL DE PARIS

Citation à prévenu

L'an mil huit cent quatre-vingt-onze, le vingt-trois octobre, à la requête de M. le procureur général près la cour d'appel de Paris, qui fait citation de domicile en son parquet de Paris, département de la Seine, je, Marius Barban, huissier audencier près la cour d'appel d'Aix, demeurant audit Aix, rue Matéron, n° 61, soussigné, à cité M. Gonthé-Souillard (Xavier), archevêque d'Aix, demeurant à Puy-saint-Vincent, à Aix (Bouches-du-Rhône), où il réside et parlant en son nom, à comparaître à Paris, à l'audience de la première Chambre de la cour d'appel y séant au Palais de Justice, le mardi vingt-quatre novembre prochain, heure de midi, comme prévenu d'avoir, en 1891, à Paris, outragé M. Fallières, ministre de la justice et des cultes, en termes tendant à inculper son honneur ou sa délicatesse, lesquels outrages étant adressés à M. le ministre, magistrat de l'ordre administratif, dans l'exercice de ses fonctions et à l'occasion de cet exercice, en lui faisant parvenir à Paris une lettre non rendue publique, datée d'Aix, le 8 octobre 1891, commençant par ces mots :

« Monsieur le ministre, j'ai l'honneur de vous adresser réception de votre lettre du 4 courant et de l'infirmité par ceux-ci. « Pour ma part, je n'ai jamais été plus froissé dans ma dignité de Français, de catholique et d'évêque. Recevez, monsieur le Ministre, l'assurance de tout mon respect. — Xavier, archevêque d'Aix ; » laquelle lettre est reproduite dans plusieurs passages ; délit prévu par l'article 222 du Code pénal, aux fins d'entendre, requérir et statuer, tant sur les peines portées en cet article que sur les frais envers l'Etat, lui déclarant que, s'il ne se présente pas, quoique régulièrement cité, il sera néanmoins requis et statué en son absence.

Et j'ai, au susnommé, donné et laissé la présente copie à son domicile, et parlant comme est dit ci-dessus.

Cout, cinquante centimes.

BARBAN.

C'est donc le 24 novembre prochain que l'archevêque d'Aix comparaitra devant la première chambre de la cour d'appel de Paris.

Une singulière Société

Paris, 25 octobre.

Ainsi que nous l'avons déjà annoncé, une demande d'interpellation a été adressée à M. Constans, ministre de l'intérieur, par M. Moreau, député du Nord, au sujet de l'organisation d'une société dite « Notre-Dame de l'Usine » qui fonctionne dans le département du Nord.

M. Moreau, qui a déjà eu à ce sujet un entretien avec M. Constans, a sommairement indiqué au ministre de l'intérieur les curieux renseignements qu'il compte fournir à la Chambre au sujet de cette société dont le but est d'exercer une pression sur les masses électorales sous couvert de socialisme catholique.

D'après les renseignements recueillis par l'administration, la société dont il s'agit est une société civile qui occupe un immeuble appartenant à des tiers et comprenant près de 300 chambres.

Dans cet immeuble, sont également reçus sous prétexte de nouvelles, les ouvriers et les patrons, ceux-ci moyennant une rétribution quotidienne de 20 francs, et les ouvriers gratuitement.

Cette sorte d'hôtellerie héberge pendant trois jours consécutifs les patrons et les ouvriers qui se présentent.

Pendant ces trois jours, les hôtes de la société assistent à des offices religieux et à des sermons.

Les ouvriers sont invités à faire connaître exactement leur situation de famille et, à leur départ, ils emportent l'assurance qu'ils recevront, en cas de maladie, des secours médicaux. La seule condition de s'employer à une propagande active, pour la société, auprès de leurs camarades.

Dans l'immeuble signalé par M. Moreau à l'attention de M. Constans, habitent six anciens jésuites ; mais l'administration n'a pu que constater que ceux-ci ne vivaient point conventuellement, puis que l'immeuble occupé par eux est une sorte d'hôtellerie ouverte.

Les faits signalés par M. Moreau à M. Constans ont été également communiqués au ministre de la justice, qui a demandé, croyons-nous, des renseignements précis sur la société « Notre-Dame de l'Usine », pour le cas où il y aurait des mesures à prendre.

CONGRÈS DES CHEMINS DE FER

Paris, 25 octobre.

Le congrès des ouvriers et employés de chemins de fer s'est réuni cette nuit à minuit et quart.

Le rapporteur de la commission d'enquête sur les faits concernant le conseil d'administration en général et le secrétaire général en particulier, a donné lecture de son rapport.

Ce dernier s'étend longuement sur les faits reprochés à M. Prades. Il s'agirait de lettres chargées dont on ne retrouve aucune mention aux recettes.

Quant au conseil d'administration, il le rend responsable des faits qui se sont produits lors de la dernière grève en se rendant solidaires de MM. Prades, Pillon et Pau qui, par leurs paroles violentes, leurs promesses et leurs mensonges, car ils étaient arrivés, à l'aide de fausses dépêches, à faire croire que la province tout entière suivait le mouvement, à faire déclarer cette grève n'importe, qui a failli causer la perte du syndicat.

Le rapporteur dépose les conclusions suivantes :

« Toutes les pièces, lettres, registres concernant la gestion du conseil d'administration, seront mis sous scellés et transmis à la commission d'enquête, qui sera nommée à cet effet. »

« Etant donnée l'incapacité dont on fait preuve les membres du conseil d'adminis-

tration, aucun d'eux ne pourra être renommé.

« Le secrétaire général Prades sera chassé du syndicat et cette décision sera portée à la connaissance de tous les syndicats de France. »

Ce rapport a donné lieu à une longue discussion. Les membres du conseil, MM. Pillaud, Dubois et Pau, défendent énergiquement leur gestion, et en même temps leur collègue Prades.

Divers orateurs trouvent qu'on ne peut pas condamner un homme sans preuves absolutes certaines sans l'entendre, alors qu'il possède peut-être des preuves de son innocence; que d'ailleurs on peut lui accorder comme il le réclame dans une lettre qu'il adresse au président, un délai de un mois ou deux.

M. Prades, en effet, voyage en ce moment pour une nouvelle maison dans laquelle il vient d'entrer récemment; s'il ne se justifie pas, on pourra toujours le flétrir à ce moment. C'est la thèse que soutient le président Jouanet, de Toulouse.

La commission demande une suspension de séance pour revoir les conclusions.

Après la reprise de la séance, le rapporteur donne lecture des modifications apportées à ses conclusions, qu'il abandonne bientôt en faveur de l'ordre du jour suivant, voté à une forte majorité :

« Il ne sera pris aucune détermination au sujet du camarade Prades avant que tous les renseignements demandés par la commission d'enquête lui soient parvenus et avant que l'ex-secrétaire général ait été entendu conformément aux statuts. »

En ce qui concerne l'ancien conseil d'administration, le congrès déclare s'en rapporter aux nominations qui seront faites par le congrès qui, lui, est souverain.

Après avoir envoyé au conseil d'administration une certaine quantité de vœux, le congrès termine la séance en nommant son conseil d'administration.

Ce matin, à 8 heures, le congrès a déclaré ses travaux terminés. Le prochain congrès aura lieu le 4 avril prochain. On a laissé le soin aux sections de Paris de nommer une commission centrale, dont le choix sera ratifié par les sections.

Pourquoi Boulanger s'est suicidé

On lit dans le *Sémaphore* de Marseille les curieux renseignements suivants :

Mme de Bonnemain, notaire au dernier degré, ne se faisait aucune illusion sur son état de santé, et, depuis plus d'un an, elle avait des conférences suivies avec un conseil habituel, ancien notaire à Paris. Celui-ci fit même tout exprès le voyage d'Angleterre vers le milieu de septembre 1890, pour combiner avec sa cliente, des dispositions de dernière volonté susceptibles d'exécution.

À la suite de cette entrevue, l'amie du général, qui d'habitude correspondait avec son homme d'affaires au moyen de pigeons voyageurs, ainsi que cela est connu de plusieurs personnes, venait elle-même à Paris. Ses conférences avec son conseil étaient d'ailleurs fort secrètes et n'avaient lieu ni au domicile de l'ancien notaire, ni à celui de Mme de Bonnemain, rue de Berry, mais dans un petit appartement loué par l'agent d'affaires sous prétexte de garde meublé.

Il faut bien le dire, la combinaison destinée à réaliser l'exécution des volontés de Mme de Bonnemain était des plus difficiles. L'ex-général étant contumax, cela rendait impossible la rédaction d'un testament en sa faveur.

Le système adopté consista d'abord à remettre au général, de la main à la main, toutes les sommes et valeurs qui purent être rendues liquides par Mme de Bonnemain.

Elle put ainsi, par des ventes de nue-propriété et des aliénations de capitaux dont elle était seulement usufructière, procurer à son ami les fonds nécessaires pour acheter, sous un prétexte, l'hôtel Montevideo, à Bruxelles et lui constituer une forte réserve pécuniaire.

Plus de seize cent mille francs furent ainsi dilapidés, dont quatre cent mille provenant des reprises de la vicomtesse contre son mari et plus de douze cent mille représentant un legs fait à Mme de Bonnemain par la veuve d'un ancien notaire, la dame Tiphaine Desonnois.

Par ce procédé, l'amie de Boulanger parvint à se rendre à peu près insolvable ; aussi les créanciers assez importants de sa succession sont-ils menacés de ne recevoir que le tiers ou le quart du montant de leur créance.

Pour empêcher les héritiers légitimes de la vicomtesse de réclamer contre ce divortissement d'actif, Mme Dulens, nièce du général, fit instituer légataire universelle. L'émolument de son legs était nul, mais l'existence de cette légataire universelle mettait un obstacle absolu aux revendications des héritiers de la dame de Bonnemain. Ils cessaient d'avoir qualité pour réclamer, faute d'intérêt.

Bien conseillés, les héritiers du sang s'opposèrent à la délivrance du legs universel, en arguant le testament de fidéjussur.

La procédure était commencée et les scellés devaient être apposés à leur requête, le 2 octobre dernier, chez l'ex-général, par les magistrats belges, à titre de mesure conservatoire.

D'autre part à Paris, le monde notarial, ordinairement peu susceptible d'émotion, se montra très impressionné par la publicité donnée dans les journaux au testament de Mme de Bonnemain. M. William Bazin, notaire à Paris, exécuteur testamentaire de la vicomtesse, gratifié à ce titre d'un diamant d'excécution testamentaire de 20,000 francs, se trouvait amené à renoncer à cette liberté d'origine suspecte.

Il était inévitable que l'opinion publique allait s'emparer de ces faits et qu'un scandale énorme allait soulever pour toujours l'ancien général à plumes blanches.

Boulanger allait se trouver aculé à ce dilemme : ou il avait fouillé dans les tiroirs de sa compagnie, ou il avait reçu des libéralités manuelles.

Il était dans la dure nécessité de rendre l'argent sans recouvrer l'honneur. Le coup de revolver du cimetière d'Issle : était donc le seul dénouement logique de cette existence néfaste.

LES CLÉRICAUX DANS L'OUEST

La campagne cléricale prend aujourd'hui un caractère particulier. On ne se contente plus de racoler les électeurs au passage et de transformer les billets de confession en bulletins de vote. M. le cardinal-archevêque de Rennes se met ouvertement de la partie et publie, sous forme de catéchisme, une circulaire soigneusement adressée à tous les pères de famille.

Cela s'appelle : « Les devoirs des parents par rapport à l'éducation de leurs enfants. » Vous pensez bien que de ces devoirs-là M. le cardinal-archevêque se moque comme un poisson d'une pomme, et que le titre du petit catéchisme n'est que la queue pour la forme, l'ailleur dire pour la forme.

Quelques exemples montreront d'ailleurs le véritable but du papier épiscopal.

« Quel est, demande l'archevêque, le premier devoir des parents chrétiens ? » — Et le même de répondre : « Ils doivent les envoyer au catéchisme et ne leur donner que des maîtres chrétiens. »

D. — Qu'est-ce qu'un maître chrétien ? — R. — Un maître chrétien est celui qui s'applique à faire connaître et pratiquer la religion.

D. — Les parents peuvent-ils envoyer leurs enfants dans des écoles mauvaises ? — R. — Non, les parents ne peuvent pas envoyer leurs enfants dans des écoles mauvaises.

D. — On entend-on par écoles mauvaises ? — R. — On entend par écoles mauvaises celles où les enfants seraient en danger de perdre la foi ou leurs mœurs.

On les mœurs est un chef-d'œuvre ! Mais ce n'est pas tout : voici maintenant, mesdames et messieurs, le petit guide du chrétien en campagne... électorale. C'est un chef-d'œuvre d'hypocrisie et d'astuce.

D. — Quels sont nos devoirs envers l'autorité civile ou temporelle ? — R. — Nos devoirs envers l'autorité civile ou temporelle sont de la respecter et de lui obéir en tout ce qui n'est pas contraire à la loi de Dieu.

D. — Devons-nous prêter pour ceux qui nous gouvernent ? — R. — Oui, nous devons prêter pour ceux qui nous gouvernent, afin qu'ils nous gouvernent chrétiennement et pour le plus grand bien du pays.

D. — Comment obéirons-nous d'être gouvernés chrétiennement ? — R. — Nous obéirons d'être gouvernés chrétiennement, en votant aux élections pour des hommes résolus à défendre les intérêts de la religion et de la société.

D. — Est-ce un devoir de voter aux élections ? — R. — Oui, c'est un devoir de voter aux élections.

D. — Est-ce un péché de mal voter aux élections ? — R. — Oui, c'est un péché de mal voter aux élections.

D. — Mal voter aux élections, c'est voter pour des hommes qui ne seraient pas résolus à défendre les intérêts de la religion et de la société. — R. — Pourquoi est-ce un péché de mal voter aux élections ? — R. — Parce qu'on se rend responsable du mal que peut faire celui pour qui on vote.

C'est court, n'est-ce pas ? mais ça dit bien ce qu'on veut dire. Et ce papier est répandu à profusion dans toute la contrée !

Il y a, là, on n'en peut douter, une nouvelle preuve de l'agitation où sont depuis quelque temps les cléricaux, agitation qu'il faut dénoncer et dont il est tout au moins prudent de se défier.

Quand ces gens-là semblent désarmer, c'est qu'ils s'apprêtent au contraire pour le combat. Prenons-y garde.

LA LIBRE-PENSÉE

Paris, 25 octobre.

Le congrès de la Libre-pensée, qui s'est réuni aujourd'hui à Paris comptait les délégués d'environ 140 groupes, loges maçonniques ou sociétés de propagande républicaine.

On y a adopté les vœux suivants qui seront transmis aux pouvoirs publics :

1° Suppression du serment religieux en justice ;

2° Suppression du monopole des inhumations ;

3° Laïcisation de toutes les écoles communales ;

4° Réforme de l'éducation morale et révision des livres scolaires dans un sens de liberté de conscience et des principes scientifiques, élimination des conceptions indéterminables de la métaphysique, des dogmes absurdes de la religion et des fictions du surnaturel ;

5° Épure du personnel administratif ;

6° Suppression des subventions et de la protection officielle accordées par l'Etat aux missions religieuses à l'étranger, organisation d'une propagande scientifique et démocratique à l'intérieur.

Il a été ensuite voté une protestation contre les manifestations des évêques et des pèlerins en faveur de la restauration du pouvoir temporel du pape et un ordre du jour invitant les Italiens à supprimer le Vatican.

Dépêches Diverses

LES EXPLOITS D'UN ÉLÉPHANT

Toulouse, 25 octobre.

L'éléphant du cirque Alegria s'est échappé au moment où on le conduisait à l'abreuvoir.

Il est entré dans les jardins du Pré-Catelan, où il a saigné les plantes, arraché des arbres et piétiné des vases de fleurs. Puis il a fait irruption dans un café dont les murs sont entièrement recouverts de glaces.

Voyant son image reflétée, il est entré dans une terrible colère, brisant toutes les glaces, lançant les chaises et les tables dans la devanture.

L'éléphant a voulu ensuite pénétrer dans le laboratoire, mais la porte étant trop petite, il a renversé la cloison, puis a fait un affreux carnage de bouteilles, de verres et d'assiettes.

Lorsqu'il n'y a plus rien eu à briser, l'éléphant est sorti en poussant des cris furieux, à travers les Allées Lafayette, à la grande frayeur des passants, s'est enfoncé sous la porte cochère d'une maison et est monté jusqu'au premier étage, où il a enfoncé la porte d'un appartement.

On peut juger de l'effroi d'un locataire en voyant entrer chez lui l'énorme pachyderme.

Enfin, le comice, le *Wagon*, étant survenu, a pu, au moyen de sa grue, apaiser l'animal et lui faire réintégrer paisiblement son enclos.

Les dégâts causés par l'éléphant sont considérables.

UN DRAME DE MÉNAGE

Paris, 25 octobre.

Un drame sanglant, qui a causé une vive émotion, a eu lieu hier, dans le passage du Génie, à l'hôtel d'Alsace-Lorraine.

Cet hôtel est géré par les époux Rodange. La femme seule s'occupe de l'hôtel, le mari, ajusteur-mécanicien, qui travaille au dehors avec son fils, s'absentait fréquemment à la maison, et sa femme lui reprochait de travailler le moins possible. Aussi fréquemment, des disputes éclataient-elles dans le ménage, qui allait de mal en pis. Le mari en était arrivé à menacer continuellement sa femme de la tuer et il en parlait avec une telle conviction, que Mme Rodange avait acheté dernièrement un revolver qu'elle cachait la nuit sous son oreiller.

Hier matin, Rodange déclara à sa femme qu'il allait vendre ses outils. Toute la matinée, il rangea ses outils dans des malles et absorba une grande quantité d'alcool.

Vers deux heures, une querelle éclata entre les deux époux. Mme Rodange étant allée s'enfermer dans une chambre, Rodange saisit un énorme couteau de bois qu'il lança contre la porte. Celle-ci ne céda pas, il la

brisa d'un coup d'épaupe et sauta sur sa femme qu'il prit par les cheveux. S'enroulant les cheveux de la malheureuse autour du poignet, il lui frappa la tête contre le parquet et contre les meubles avec rage.

La malheureuse victime put enfin se dégager. Elle courut alors dans le comptoir où elle tenait son revolver, s'en empara et fit feu sur son mari avec une telle exaspération que l'arme était déchargée qu'elle tirait encore.

Rodange, blessé au bras droit, à l'os pariétal droit et à la joue gauche, alla s'affaïsser dans la cour où il mourut.

Le commissaire de police a fait arrêter Mme Rodange, et le corps de Rodange a été envoyé à la Morgue.

DÉPARTEMENTS

AIN

Fareins. — Subvention. — Une décision ministérielle du 15 octobre 1891 accorde à la commune de Fareins une subvention de 2,400 fr. 24 pour l'appropriation de son école de filles.

Saint-Laurent-les-Mâcon. — Accident de voiture. — Samedi, vers neuf heures du matin, en passant sur la Levée, la roue gauche de l'avant-train de la voiture de M. Sannier, aubergiste à Pont-de-Veyle, s'étant tout à coup échappée de l'essieu, a produit une forte secousse qui a jeté par terre le conducteur et M. Larion, âgé de 65 ans, cultivateur à Saint-André-d'Illuriet, qui se trouvait également sur cette voiture. Ce dernier a été assez grièvement blessé à la tête.

Le cheval, alors livré à lui-même, et talonné par l'avant-train qui lui touchait les jarrets, s'est emporté et, dans sa course, il a accidenté le pied droit de la voiture de M. Pagnon, de Dommarin, puis jeté par terre M. Maréchal, de Saint-Cyr-sur-Menthon, qui a eu l'épaupe gauche démise.

À l'entrée de Saint-Laurent, cet animal s'est abattu et fortement couronné.

LOIRE

Saint-Etienne. — Suicide rue Saint-Marc. — Le sieur Amédée Arnaud, âgé de 40 ans, demeurant rue Saint-Marc, manoeuvre, chez M. Brunon, maître-plâtrier, n'avait pas été vu par ses voisins depuis le soir, à 11 heures.

Hier matin, ceux-ci remarquèrent que la clé était à la porte, et, pris d'inquiétude, ils ouvrirent. Arnaud était pendu près de sa table et au milieu de la chambre, au moyen d'une corde attachée à un piton fixé au plafond.

La rigidité cadavérique et l'état de décomposition indiquaient que la mort remontait à plus de vingt-quatre heures.

Arnaud avait une fille qui n'habitait pas avec lui.

Après les constatations légales faites par M. le commissaire de police du 6^e arrondissement, le cadavre a été transporté à l'hôpital.

ROANNE. — Conférence Sébastien Faure.

Hier après-midi, vers trois heures, a eu lieu, salle de Venise, la conférence sur la crise économique, ses causes et ses conséquences, par le camarade Sébastien Faure, de Paris.

Le camarade Charasse, de Roanne, ouvre la séance et donne la parole au camarade Faure, sans avoir, selon l'habitude anarchiste, formé de bureau, ce qui vaut aux organisateurs une contravention.

Faure, avant de prendre le sujet de la conférence, parle du véritable socialisme et non du socialisme genre de Mun, Freppel, et de tous les catholiques qui ne sont que des socialistes pour tromper les peuples. Ensuite il parle de la crise économique qu'il divise en trois parties :

1° De la production ; 2° des machines ; 3° de la concentration. En un mot, c'est le même discours de Lyon, où il dit que le mendiant est un lâche et le voleur un énergique, et termine en préconisant la révolution violente à brève échéance.

Cette conférence avait attiré à peine trois cents personnes.

La séance a été levée, sans incident, après la lecture, par le citoyen Martin Benoit, d'une lettre qu'il a adressée à M. Carnot, sans avoir reçu de réponse, dans laquelle il déclare qu'il est accusé par ses patrons, MM. Brécherat, d'être le meurtrier d'un homme qui s'est suicidé à Mably.

Saint-Paul-en-Jarez. — Funérailles. — Hier, ont eu lieu les funérailles de M. Girard, de Saint-Paul-en-Jarez.

Plus de 800 personnes ont accompagné à sa dernière demeure, ce dévoué citoyen, mort accidentellement.

Dans la nombreuse assistance, on remarquait M. Bourrill, maire de cette commune, entouré de quelques membres du conseil municipal, la société chorale et la société musicale, bannières en tête, un grand nombre de notabilités et plusieurs délégations de communes environnantes ; on remarquait aussi les membres de la société du Sou des Ecoles, dont le défilé était président.

Une quête faite à la sortie du cimetière, a produit la somme de 200 francs, au profit de la société du Sou des Ecoles laïques de cette commune.

La démocratie perd en M. Girard, un de ses membres les plus dévoués.

ISÈRE

Grenoble. — Conseil municipal. — Dans sa réunion de samedi, le conseil municipal a voté une somme de 450 francs comme supplément de crédit en faveur des territoriaux.

Un vœu pour la création d'une gare de triage a été adopté par le conseil et sera transmis à la compagnie du P.-L.-M.

Les fêtes d'hiver. — Hier, plusieurs corporations et sociétés de notre ville étaient en fête.

Ce sont principalement les cordonniers qui, en l'honneur de Saint-Gépin ont donné un grand bal, hier soir, dans la grande salle du restaurant Guillet.

Puis la société coopérative, l'Épargne publique, et enfin nos bons cléricaux qui ont jugé utile de faire dominer Grenoble par une statue de la Vierge, au-dessus du couvent de Sainte-Marie-d'en-Haut.

Pour cette inauguration, le piédestal est garni de drapeaux et d'ortillammes.

Dans la soirée un grand banquet a réuni, dans la grande salle du couvent, les ecclésiastiques et de nombreux invités.

différentes sommes d'argent chez son patron où il était caissier et avait pris la fuite.

L'accusé Baudras est condamné à quatre années d'emprisonnement.

La septième et dernière affaire est un attentat à la pudeur. L'accusé, Jean-Marie Chapuis, instituteur congréganiste, âgé de 47 ans, né à Usson (Loire), fut défait.

Chapuis est inculpé d'attentats à la pudeur, tentés ou commis, sans violence, en 1890, sur plusieurs de ses élèves.

L'accusé est condamné, par contumace, à vingt ans de travaux forcés.

DRÔME

Romans. — Arrestation. — La police de Romans a arrêté le nommé Jean-Pierre Parry, âgé de 49 ans, sans domicile fixe, pour filouterie d'aliments au préjudice d'un nommé Chochillon, cafetier, place d'Armes.

Cet individu en est à sa 72^e condamnation pour le même motif.

Théâtre. — Aujourd'hui lundi s'ouvrira la saison théâtrale.

La troupe débutera par *Les Brigands*.

ORAGES ET INONDATIONS

Perpignan, 25 octobre.

La pluie torrentielle qui tombe depuis 48 heures a grossi considérablement tous les cours d'eau. La rivière du Tet a débordé cette nuit. A Perpignan toutes les maisons du quartier du Pont-Rouge sont envahies par les eaux. Le service hydraulique avec l'aide des pompiers organise le sauvetage des habitants. Des meubles et des voitures encombrant la route.

La crue du Tet allant s'accroissant, la gendarmerie empêche la circulation sur le Pont-de-Pierre qui menace d'être emporté.

Les communes de Rompas, Pia, Sainte-Marie, Clairat, Torrailles, sont sans eau et sont fortement menacées. Les facteurs ruraux ont dû rentrer au bureau central.

Carcassonne, 25 octobre. À la suite des pluies, les rivières ont débordé. La crue de l'Aude est plus forte qu'en 1820. A Limoux, il y a 6 mètres d'eau dans une partie de la basse ville. A Carcassonne l'étiage marque huit mètres. Les dégâts sont considérables.

Deux personnes ont été emportées. Les remblais du chemin de fer ont été enlevés. Les communications télégraphiques sont interrompues avec presque tout le département, sauf la ligne de Toulouse. Le canal du Midi déborde, ce que Pon n'avait jamais vu.

Coursant est entièrement sous l'eau. Les autorités ont organisé le sauvetage avec les concours des troupes.

La plaine de Narbonne est complètement inondée. Le pont en fer de Ferrals a été emporté par les eaux de l'Orbieu.

Perpignan, 25 octobre.

On mande de Rivesaltes que l'Agly et le Roboul ont débordé sur une longueur de plus de trois kilomètres. La crue a atteint le maximum à 6 heures du matin ; les rues situées près de la rivière ont été envahies par les eaux, ainsi que les maisons. Le mur du cimetière ayant été emporté, la moitié du cimetière est sous l'eau. La maison de M. Amigne s'est écroulée. Les eaux couvrent la route départementale sur une très grande étendue.

On dit que la digue du mas de Garrigue, près de Salses, a été

joyeuse pléiade d'amateurs aimés du public, tels que MM. Rose et Bichonnet, et un jeune élève de M. Belliard, M. Merle, auxquels les applaudissements n'ont point été ménagés.

M. Monge a déclamé le Proserpide et un sonnet de circonstance, dont le caricaturiste Léontini a très habilement parodié l'auteur, le poète Jean Sarrazin.

Le concert, entrecoupé de plusieurs intermèdes par l'harmonie du Rhône et l'harmonie gauloise, s'est terminé par un poème intitulé : Oscar n'est pas là, fort bien joué par M. Ratée, de la Scala, et ses partenaires.

Entre la première et la seconde partie, les pupilles de la Société lyonnaise de gymnastique ont eu l'occasion de faire admirer leur adresse dans des exercices de gymnastique auxquels le public a paru s'intéresser vivement.

Nous ne pouvons point de féliciter M. Savoye, qui s'est acquitté de la satisfaction générale du rôle de pianiste-accompagnateur.

Le soir, à 7 heures, un banquet intime réunissant à l'hôtel de l'Europe, une centaine d'invités.

A la table d'honneur avaient pris place MM. Bouillin, conseiller municipal, président d'honneur du banquet; Lasserre, chef de cabinet de M. le préfet du Rhône; Sigris, président de la société; Rabet, vice-président; Caillat, vice-président d'honneur; Charles Laurent; les sculpteurs Pagny et Devaux; les peintres Bauer, Ban, Bonnet, Bain, Michaud, Yung, etc., etc.

Au dessert, M. Bouillin prend le premier la parole. Il se déclare flatté de l'honneur que lui ont fait les membres du club en l'appelant à présider leur premier banquet annuel, et boit à la prospérité de l'association.

M. Sigris, président du Club des sténographes du Rhône, démontre l'utilité de la sténographie au point de vue de l'industrie et du commerce, et annonce que l'hiver prochain trois cours seront institués. Les deux premiers, — l'un élémentaire et l'autre supérieur, — seront destinés aux hommes et professés par MM. Rabet et Avondo; l'autre, pour les dames, sera professé par Mlle Kocchébillard.

M. Sigris remercie ensuite les artistes, les membres de la commission du concert et du banquet, la presse, puis il termine en buvant à MM. Bouillin et Lasserre.

M. Lasserre remercie, au nom de M. le préfet, les membres du Club des sténographes et porte un toast aux membres de la presse.

Après d'autres toasts, le poète Jean Sarrazin décline un sonnet de circonstance, puis M. Rose, le comique bien connu, cloie la série des toasts en remerciant le Club des sténographes au nom de tous les artistes présents.

Les invités se répandent ensuite dans les salons où une sauterie des plus animées termine cette charmante fête.

LES VOLONTAIRES DE 1870-71

La Société fraternelle des Engagés volontaires de 1870-71 s'est réunie hier au cimetière de la Guillotière, ainsi qu'elle le fait chaque année, déposer une couronne commémorative au pied du monument élevé aux Français morts pendant l'année terrible, pour la défense de la patrie.

Le président de la Société, M. le docteur Charbard-Hénon, a prononcé l'allocution suivante :

« Chers Camarades, Nous voilà tous fidèles au rendez-vous; chaque année à l'approche de la fête des morts, nous venons apporter à nos compagnons morts pour la patrie le témoignage de notre piété envers eux.

Si de l'empire des ombres leurs mânes immortelles peuvent nous entendre, elles doivent tressaillir de joie patriotique et se dire : « Notre souvenir est toujours dans le cœur de nos frères d'armes ».

De plus aujourd'hui nous pouvons leur annoncer la bonne nouvelle. Ecoutez-moi, chers camarades! Depuis que la flotte française est allée saluer, à Cronstadt, le czar de toutes les Russies, la France sait qu'elle peut compter sur l'aide d'un peuple grand et puissant, le peuple russe, et de son magnanime empereur. Elle sait, notre chère France, qu'un grand jour suprême, elle ne sera pas seule à combattre ses ennemis coalisés. Braves volontaires morts pour la patrie, voilà la bonne nouvelle!

Mais ce n'est pas tout. Nous avons encore vu sur les bords de l'Aube, une armée formidable, admirable de discipline et d'entraînement; cette armée, c'est la nation tout entière qui l'a créée, par son travail, sa patience et sa sagesse.

Dormez donc tranquilles de votre dernier sommeil, la France confiante dans sa force, appuyée sur son allié, peut attendre avec patience le grand jour de la lutte qui sera aussi celui de la victoire.

Camarades! je vous convie à déposer votre couronne commémorative aux cris de Vive la France! Vive la Russie!

Sur les 160 décès hebdomadaires (100 dans la clientèle, 60 dans les hôpitaux civils), nous en relevons 45 chez des vieillards ayant atteint ou dépassé 70 ans, et 17 chez des enfants âgés de moins d'un an.

Un incident pathologique marque la présente semaine, c'est le retour offensif de la diphtérie, coïncidant avec la rentrée des écoles.

Il y a en ce moment trois foyers principaux : quartier Saint-Jean, partie nord-est du premier arrondissement et troisième arrondissement.

Les autres maladies infectieuses sont rares, car, toutes réunies, elles ont occasionné moins de décès que la diphtérie. Les diarrhées, quoique moins fréquentes, sont encore plus nocives pour les enfants que la diphtérie, à ne considérer que le chiffre des morts.

Grâce à la température printanière dont nous jouissons, les maladies aiguës de l'appareil respiratoire sont peu nombreuses. Des rhumatismes articulaires, des apoplexies cérébrales, des méningites.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Lundi, 26 octobre, 203e jour de l'année. Lune : dernier quartier, le 24 octobre; nouvelle, le 1er novembre. Soleil : lever, 6 h. 39; coucher, 4 h. 49.

Société l'Union lyonnaise. — On nous télégraphie de Paris : La société l'Union lyonnaise s'est réunie en assemblée générale dans la salle du conservatoire des arts et métiers. M. Félix Faure, occupait le fauteuil de la présidence.

Le secrétaire général et le trésorier ont donné lecture de leurs rapports, qui ont été approuvés; le bureau sortant a été réélu.

Théâtre-Bellecour. — La preuve la plus concluante qu'on puisse donner du succès toujours croissant de la Fille de Madame Angot, c'est l'affluence du public qui, chaque jour, augmente ainsi que le constate le bulletin du contrôle et les feuilles de location.

Le spectacle commencera, ce soir, par la première représentation de : Un Chien au Biberon, vaudeville inédit, joué par MM. Ch. May, Durazel, Parenti, MM. M. Solange Royer, Berthe Canelli, Blanche Canelli et Jeanne Royer.

Bureau de location ouvert de 10 heures à 7 heures, sous le péristyle du théâtre.

Une événement. — Un rassemblement important s'était formé, hier, à 8 heures du matin, sur la place de Choulans, autour de deux jeunes filles qui venaient de s'évader du refuge Saint-Michel, en escaladant un mur de trois mètres de hauteur.

L'une d'elles, Marie Michaud, âgée de 18 ans, avait fait une chute si malheureuse qu'elle s'était brisée la jambe droite à la hauteur de la cheville.

Pendant que des personnes compatissantes avançaient une chaise pour faire assise à la blessée, sa compagne courait chercher une voiture et, à l'arrivée de la supérieure du couvent, les deux fugitives avaient disparu.

Une demi-heure plus tard, les jeunes filles se présentaient à l'Hôtel-Dieu. Là, Marie Michaud, se donnant comme ouvrière chez une tailleur de la rue Centrale, déclara qu'elle était tombée de sa hauteur en faisant une promenade avec son amie.

Ce n'est que lorsqu'une des sœurs du refuge Saint-Michel, qui s'était mise à la recherche de sa pensionnaire, vint à l'Hôtel-Dieu pour prendre des nouvelles de la blessée qu'on eut connaissance du subterfuge.

Mandats d'arrêt. — Les agents du service de la sûreté, munis d'un mandat d'arrêt de M. Raoult, juge d'instruction, ont arrêté hier une veuve H..., âgée de 48 ans, domestique, sans domicile fixe.

Cette femme est poursuivie pour vol. — Un sieur Jean C..., 34 ans, volontaire à Miribel (Ain), a été également écroué pour vol, en vertu d'un mandat lancé par M. Chantreuil, juge d'instruction.

Emission de fausse monnaie. — Sur la réquisition de M. Martignat, délégué, rue Servient, 35, des gardiens de la paix du poste de la rue Dunois ont conduit à la permanence les nommés François L..., âgé de 21 ans, et Victor G..., âgé de 25 ans, qui venaient de tenter de payer des consommations qu'ils avaient prises avec une pièce de 5 fr. fausse.

Ces deux individus ont été maintenus à la disposition du parquet. — Agressions nocturnes. — Les gardiens de la paix du poste de la Banque ont arrêté, hier soir, à onze heures 1/2, à l'angle de la rue Gentil et du quai de Retz, un jeune rôdeur, Antoine Coindre, âgé de dix-sept ans, demeurant grande rue des Charpenne, 65.

Cet individu venait, en compagnie d'un complice qui a pris la fuite, d'assailir un passant, M. Victor Genin, âgé de 31 ans, tisseur, grande rue de la Croix-Roussie, 91, et d'essayer de lui enlever sa montre. Conduit à la permanence, Coindre a été écroué à la disposition de M. de Bloqueville, commissaire de police de service.

contusions sur tout le corps, M. Reychaut a été pansé dans une pharmacie voisine et amené ensuite à l'Hôtel-Dieu.

Son état quoique grave n'inspire aucune inquiétude. Incendies. — Un incendie s'est déclaré hier matin, à 4 heures, à l'usine de tissage et apprêt de velours de soie, de M. Etienne Charbin, située rue St-Victorien, 43, à Villeurbanne.

Le feu, qui avait pris naissance dans la chambre servant au séchage des étoffes, a été éteint, en moins d'une demi-heure, à l'aide de grenades, par le personnel de l'usine. Les pompiers de Lyon et de Villeurbanne, accourus sur les lieux, n'ont pas eu besoin de mettre leurs pompes en batterie.

Les dégâts sont évalués à un millier de francs et sont couverts par une assurance. Nous avons remarqué sur les lieux du sinistre la présence de MM. Meyer, chef de division à la préfecture; Biot, commissaire de police de Villeurbanne; Jagot-Lacharme, commandant des gardiens de la paix.

La nuit dernière, à 2 heures, un incendie a éclaté dans une fabrique de chaufferettes, appartenant à MM. Girodon et Marin, et située rue Germain, 39, aux Charpenne. Les pompiers de la localité ont pu se rendre maîtres du feu avant l'arrivée de la pompe à vapeur du dépôt.

Les dégâts sont assez importants. Attaque d'apoplexie. — Une rentière, M. veuve Malknecht, âgée de 68 ans, se rendait au cimetière de Loyasse, en compagnie de sa fille, lorsque, dans un wagon du funiculaire de Saint-Just, un peu avant d'arriver à la station Croix-Roussie, la pauvre femme fut prise d'une attaque d'apoplexie. Transportée, dès l'arrêt du train, dans une pharmacie de la rue de Trion, M. Malknecht y a rendu le dernier soupir.

Elle a été transportée à son domicile, rue de Gondé, d'après les ordres de sa fille. Accident sur le Rhône. — Un marinier de Chanaz (Savoie), M. Jacques Husson, âgé de 50 ans, qui dirigeait la manœuvre d'un bateau, sur le quai Saint-Clair, a en la jambe gauche prise entre deux amarres et littéralement broyée.

Le malheureux a été transporté à l'Hôtel-Dieu et admis d'urgence. Accident à Oullins. — Hier, à 11 heures du matin, M. Henri Pigeon, âgé de 29 ans, volontaire chez M. Rainet, à la Saute d'Oullins, a été serré, dans le chemin de Laurotte, entre un mur et le brancard de son véhicule, par suite d'un brusque écart de son cheval.

Transporté à son domicile par des passants, le malheureux n'a pas tardé à rendre le dernier soupir, malgré les soins qui lui ont été prodigués par M. le docteur Proby.

Vogue de la Croix-Roussie. — A l'occasion de la clôture de la vogue de la Croix-Roussie, aujourd'hui lundi, à 8 heures du soir, départ d'un Ballon lumineux à 9 heures 1/2, brillant feu d'artifice.

L'installation toute nouvelle et absolument complète des ateliers de reproductions typographiques par la photographie a valu à son directeur, M. Delage, 8, rue Henri IV, une médaille d'or à l'exposition industrielle de Saint-Etienne.

Nous ne pouvons qu'applaudir à la récompense si méritée dont notre concitoyen vient d'être l'objet. LES MÉDICAMENTS frais, bons et pas chers, se trouvent toujours à la Grande Pharmacie du Serpent, Lyon, 32, rue Lanterne.

NOS THÉÂTRES

GRAND-THÉÂTRE. — « Les Huguenots » Il nous faut revenir sur les Huguenots puisqu'hier soir on nous offrait un nouveau Huguenot, M. Chavaroche, qui remplaçait sur l'affiche la basse Bourgeois dans le rôle de Marcel. Et il en sera ainsi, paraît-il, chaque fois qu'il y aura un rôle de basse dans un opéra : la première représentation sera chantée par M. Bourgeois, et, aux suivantes M. Chavaroche ramassera ou essaiera de ramasser les miettes du succès de son chef d'emploi.

Hier, il n'a rien ramassé du tout que des chuchus très sérieux qui venaient réprimer les efforts d'une claque trop bien disposée à son égard. M. Chavaroche est un Marcel bien rudimentaire, manquant d'autorité comme comédien et bien inexpérimenté comme chanteur. Sa voix, dont il ne peut modérer les éclats, devient cotonneuse dans le passage du médium à l'aigu et les intonations sont toujours douteuses; seules les notes graves sont certaines; en outre M. Chavaroche prend certaines libertés avec la partition, libertés que n'exuse pas encore le talent dont il fait preuve; en somme, un artiste toujours terne et souvent inférieur. Décidément les nouvelles recrues de cette année ne sont pas brillantes.

L. T. La direction du Grand-Théâtre vient d'envoyer à plusieurs journaux de Lyon la note suivante :

« Contrairement à ce que certains journaux ont annoncé, M. et M^{me} Lureau-Escalais ont, avec la direction du Grand-Théâtre, un engagement bien en règle et ils feront absolument partie de la troupe de notre première scène à partir du 3 novembre. Cet engagement n'a rien de commun avec la tournée que M. et M^{me} Lureau-Escalais doivent faire lorsqu'ils seront libres. »

Il y a là une équivoque, et voici la réponse que nous avons à faire à ce semblant de rectification d'une nouvelle que nous avons reproduite et complétée :

L'engagement de M. et M^{me} Lureau-Escalais est peut-être bien en règle, mais nous maintenons formellement qu'il n'a été signé que pour deux mois. Il prend donc fin au 3 janvier. A cette époque M. et M^{me} Lureau-Escalais sont liés par un contrat antérieur avec un autre impresario. — Et ce ne serait qu'un cas où la tournée de ces artistes serait retardée que nous pourrions — si on signait avec eux un nouvel engagement — espérer de les garder pendant une nouvelle période.

Notre renseignement était donc bien exact. Nous ne pouvons même ajouter — puisqu'on essaie de démentir ce qui est la vérité vraie — que M. et M^{me} Escalais sont engagés au prix de 12,000 francs par mois, pour treize représentations soit de l'un, soit de l'autre, ce qui remplacera assez mal les dix ou douze représentations que le ténor et la chanteuse légère, récemment engagés devraient chacun nous donner.

Ajoutons, au surplus, que le prix d'un fort ténor était de six à huit mille francs et celui d'une bonne chanteuse légère étant de quatre à cinq mille francs, la direction pendant les deux mois n'aura fait aucun sacrifice exceptionnel, tandis que nous n'aurons eu que treize représentations, au lieu de vingt et qu'il ne nous restera en janvier, que l'ennui de

chercher des têtes de troupe, — alors introuvables, — si M. et M^{me} Escalais ne peuvent ou ne veulent conclure ici un nouvel engagement.

M. et M^{me} Escalais ne font donc pas partie de la troupe, ils ne sont engagés que pour deux mois et seulement pour treize représentations par mois, soit de l'un, soit de l'autre, — et il ne reste d'exact dans la note de la direction, que la date du 3 novembre, date que nous avons été les premiers à indiquer.

Dernière Heure

PAR SERVICE SPÉCIAL

ELECTIONS LÉGISLATIVES

Lille, 25 octobre.

Une élection législative a eu lieu dans la 1^{re} circonscription de Lille. Voici les résultats : Inscrits, 16,812; votants, 11,553; bulletins blancs, 822; majorité absolue, 5,777.

MM. Lafargue, socialiste... 5,005 voix. Depasse républicain... 2,928 — Roche, radical... 2,358 — Républicain modéré... 1,256 — (Ballottage)

Il s'agissait de remplacer M. Werquin, républicain décédé.

Auxerre, 25 octobre.

Voici le résultat de l'élection législative, qui a eu lieu aujourd'hui : Inscrits : 16,748; votants : 13,586; suffrages exprimés : 13,488. MM. Doumer, radical... 6,540 voix. Denormandie, républicain... 4,445 — Richard, républicain... 2,505 — (Ballottage)

Banquet républicain

Lure, 25 octobre.

Un grand banquet, organisé par le comité républicain, réunissant dans la salle de la Halle quatre cents convives, sous la présidence de M. Hérard, conseiller d'arrondissement du canton. Étaient présents MM. Levrey, sénateur; Balthaut, député; Prouin, préfet; Larbertie, sous-préfet; les conseillers généraux et d'arrondissement et soixante-dix maires.

Au dessert, le préfet a pris le premier la parole. Il a porté la santé du président Carnot. Il a levé son verre à la France et à la gloire de la République.

Le sénateur Levrey a remercié les électeurs qui l'ont envoyé au Sénat; il ne faillira pas à son mandat.

Après avoir protesté contre l'évolution bruyante des ennemis du gouvernement, il a rappelé la visite de l'escadre à Cronstadt et Portsmouth, qui a cimenté la base d'une alliance féconde et durable avec le peuple russe. C'est l'honneur de la République de recueillir la sympathie de toutes les nations et faire la France forte et puissante.

M. Levrey a bu au progrès et à la liberté. M. Balthaut, député, a rappelé la lutte difficile de 1839 où la République a triomphé de ses adversaires coalisés, grâce à l'union de tous les Républicains qui ont soutenu le bon combat.

Dans une allusion au général Boulanger l'orateur a dit que ce dernier aurait pu mourir sur un champ de bataille, les yeux levés vers le drapeau, à la sonnerie vibrante du clairon.

Il a ajouté que la forme du gouvernement est maintenant incontestée car les arguments invoqués contre la République n'existent plus. Le budget est prospère, le ministère stable et la France a une alliance contractée en Europe.

M. Balthaut a dit encore que la République était ouverte mais que les adversaires de ce régime doivent y entrer non en triomphateurs mais sans conditions, nous n'en posons point nous-mêmes. La lutte respectera la forme gouvernementale. Quant aux républicains anciens, ils défendront et compléteront leur œuvre, maintiendront les lois militaires et scolaires et réaliseront les réformes sociales.

RIXE. — TRENTE VICTIMES

Ravenna, 25 octobre.

Le bruit court qu'à la suite d'une rixe qui se serait élevée à la villa Saint-Mixol, trois personnes auraient été tuées et vingt-sept blessées, dont sept mortellement.

TEMPÊTE SUR LA MÉDITERRANÉE

Mostaganem, 25 octobre.

Une violente bourrasque sévit ici. Le service des paquebots est suspendu.

Une Ville brûlée

Berne, 25 octobre.

Un violent incendie a éclaté à Meiringen. Le feu, qui est activé par un fort vent, a pris au centre du village. La gare et l'hôtel sont en cendres. Les employés des bureaux de la poste et du télégraphe ont été obligés de fuir.

La dernière dépêche expédiée est ainsi conçue : « Le feu envahit nos bureaux. » Berne, 25 octobre. L'incendie a détruit entièrement la ville de Meiringen.

Immenses dégâts

Berne, 25 octobre.

Le 10 février 1870, le village de Meiringen avait déjà été incendié. Toutefois, le désastre actuel dépasse tout ce qu'on peut imaginer.

rade. Demain, il fera les visites à terre. Le « Minnie » restera à Brest une huitaine de jours. Un violent coup de vent est annoncé pour cette nuit; en ce moment, il souffle un fort vent d'ouest.

Cherbourg, 25 octobre.

La musique du cuirassé russe « Dmitri Donskoi » devait donner un concert public aujourd'hui, à 4 heures. Un violent coup de vent du nord ayant interrompu les communications de la rade avec la terre, le concert n'a pas eu lieu. Le cuirassé se prépare à partir pour Brest mardi.

UN ÉVÉNEMENT ALLEMAND

Berlin, 25 octobre.

Un crime analogue à celui de Jack l'Éventreur, venant s'ajouter aux nombreux assassinats de ces derniers temps, a causé ici une émotion profonde.

Un individu qui avait accompagné chez elle une fille de mauvais moeurs lui a ouvert le ventre, puis il a disparu sans rien voler à sa victime.

La préfecture a affiché le signallement de l'assassin et elle promet une récompense de 300 marks à la personne qui fournira des renseignements.

LE GÉNÉRAL LA MARMORA

Turin, 25 octobre.

Le roi Humbert a présidé aujourd'hui à la cérémonie de l'inauguration du monument élevé à la mémoire du général La Marmora, qui commandait l'expédition sarde en Crimée.

Les Inondations

Narbonne, 25 octobre.

L'inondation a pris un caractère alarmant. L'administration, avec le concours des ponts et chaussées, prend des mesures pour secourir les personnes surprises dans les métraires des environs.

La voie ferrée est coupée sur les lignes de Cette à Port-Bon et à Bize. La marche des trains est interrompue, sauf sur la ligne de Bordeaux.

20 victimes

Limoux, 25 octobre.

Par suite des inondations, plusieurs constructions se sont écroulées; il y a vingt victimes; neuf sont encore sous les décombres.

Plusieurs ponts ont été enlevés. Les récoltes sont perdues.

Dépêches Téléphoniques

Paris, 25 octobre, 2 h. matin.

M. BOURGEOIS A AMBOISE Aux réceptions qui ont eu lieu, le doyen en présentant le clergé à M. Bourgeois, a déclaré qu'il était animé de sincères sentiments de concorde à l'égard du gouvernement de la République et de ses représentants.

Le ministre a prononcé une courte allocution dans laquelle il a fait l'histoire de la ville d'Amboise.

Ensuite a eu lieu un banquet. Au dessert, plusieurs toasts ont été portés par M. Guinot, sénateur; Tiphaine, député. Le ministre a remercié ses hôtes de l'excellent accueil qui lui a été fait et a bu à la ville d'Amboise.

L'orateur a chanté la « Marseillaise », qui a été écoutée debout, ainsi que l'hymne russe.

LE « TROUDE »

Le ministre de la marine vient d'être avisé par le commandant du « Troude » qui se trouve dans la Méditerranée orientale, que l'épidémie de typhus, qui sévissait dernièrement avec intensité sur ce croiseur a complètement disparu, et que l'état à bord est des plus satisfaisants. Les malades atteints par l'épidémie sont en pleine voie de guérison et seront rapatriés par les paquebots de la ligne de Marseille dans le courant de la semaine prochaine.

CONGRÈS DES MINEURS

Le congrès des mineurs du Pas-de-Calais a eu lieu ce soir, à Lens.

La question de la grève générale a été discutée. La réunion a décidé de faire imprimer des bulletins et ce qui sera distribué sous enveloppes, à domicile. Le dépouillement aura lieu dans chaque section.

Un nouveau congrès sera tenu dans quinze jours pour connaître et se prononcer sur les résultats du vote.

Le Siècle va entrer dans sa cinquantième année d'existence. Tout ce que la France compte d'illustrations politiques et littéraires a collaboré à ce journal qui, on peut le dire, a combattu pour la liberté alors qu'il y avait quelque danger à le faire.

Le Siècle, pénétré des idées nouvelles et toujours désireux de marcher à l'avant-garde du progrès, offre à ses abonnés des primes utiles et d'un haut intérêt intellectuel. Le catalogue en est envoyé gratuitement sur demande.

Table with 6 columns showing lottery results (numéros gagnants) for various numbers.

GYMNASTIQUE ET TIR

Enfants du Rhône. — Ce soir, réunion des sociétés et des pupilles, à 8 heures 1/2, au Gymnase. Présidence du nouveau conseil d'administration. Mardi 27, reprise des cours.

SPECTACLES D'AUJOURD'HUI

Grand-Théâtre. — Ce soir, relâche pour les répétitions de Lohengrin. Demain, Les Huguenots. Mercredi, première représentation de Carmen, opéra-comique en 4 actes de L. Meilhac et L. Halévy, musique de G. Bizet.

Théâtre des Célestins. — Aujourd'hui lundi, à 8 heures, sixième représentation du plus grand succès actuel, Le Médecin des Folles grand drame nouveau à spectacle en 5 actes et 13 tableaux, de MM. Xavier de Montépia et Jules Dornay les auteurs de La Porteuse de pain. Aux 7 et 10 tableaux, décorations nouvelles, costumes neufs. Au 8e tableau, la Ronde des Graciers et défilé de la Fanfare des Biophones. A mentionner les tableaux qui produisent le plus d'effet : la cellule du condamné, l'exécution, les Malbous, le pavillon, la mort de Jaccoulyn, l'empoisonnement, etc.

Demain mardi, 7e représentation de Le Médecin des Folles. Théâtre-Bellecour. — Ce soir, à 7 h. 1/2, 1^{re} représentation de Un Chien au biberon, vaudeville inédit en un acte.

A 8 heures 1/2, la Fille de Madame Angot, opérette en 3 actes à grand spectacle, de MM. Clairville, Girardin et Kocchébillard. Au 8e tableau, le Concert, avec le concours de M^{lle} Edeliney, Thibault, Belliard et de MM. Favart, Nigri, Chalmix et Mey.

Théâtre Guizot (caveau des Célestins, place des Célestins). — Tous les soirs, représentation. Rideau à 7 heures 1/2.

Brasserie Fritz Hoffherr, cours du Midi. Les mardis, jeudis, samedis et dimanches, à 8 heures, soirées musicales et musicales, donnée par la célèbre troupe la famille Ponazzi, composée de M^{lle} Césarine, mandoliniste; M^{me} Ponazzi, guitariste; M. Ponazzi, mandoliniste et violoniste.

Grands Magasins de Nouveautés

AUX

Deux Passages A l'occasion des fêtes de la TOUSSAINT Nouveaux grands arrivages de MANTEAUX, CONFÉCTIONS Costumes, Jupons, Chapeaux pour dames, fillettes et enfants

Vêtements complets, Pardessus, Pantalons et Coiffures pour garçons Lingerie, Bonneterie, Ganterie, Gravures, Foutures, Chemiserie pour hommes et jeunes gens

ASSORTIMENTS COMPLETS DE FOURRURES Manchons, Coils, Boas, Palerines, Bandes pour garnitures

VÊTEMENTS DOUBLES FOURRURE Pelisses, Redingotes, Jaquettes et Robes

Tous ces articles ont été fabriqués spécialement pour nous, avec les meilleurs peaux et bien avant la hausse actuelle, ce qui nous permet de les vendre à des Prix exceptionnels de Bon Marché

Envoi gratis et franco de Catalogues et échantillons; expédition franco de tout achat à partir de 25 francs.

LEÇONS DE PIANO

Une jeune fille de dix-huit ans, excellent pianiste, donnerait des leçons à un bon pensionnat de demoiselles. — S'adr., sous n° 6187, Agence Fournier, 14, rue Confort.

BON DESSINATEUR

pouvant disposer de quelques heures par jour, demande à faire quelques autres travaux analogues. — Ecrire Agence Fournier, 14, rue Confort, sous le n° 6181.

ÉTAT-CIVIL DE LYON

MARIAGES

Premier arrondissement. — Chavanon, cordonnier, rue Boileau, 230 et Bourlioux, cuisinier, rue Saint-Nizier, 3. — Giraud, s. p., place d'Albon, 3 et Serre, s. p., place d'Albon, 3. — Trau, empl. com., boulevard Croix-Rousse, 59 et Lilaz, guimpère, rue Neyret, 41. — Blanc, empl. com., rue d'Algérie, 23 et Guinet, s. p., rue Vaubecour, 39. — Bayet, emballer, rue du Commerce, 43 et Poilliot, tailleur, rue de la Croix-Rousse, 47 et Sermet, dévideuse, rue des Chartroux, 36. — Dorly, jardinier à Marcellin d'Azergues et Chalot, cuisinier, place de la Miséricorde, 4. — Berthot, teinturier, quai de Vaise, 36 et Armandet, dévideuse, rue du Commerce, 36. — Poline, dessinateur, rue des Capucins 22 et Chalot, cuisinier, rue du Sergent-Blandin, 48. — Bresson, employé, rue Malherbes, 32 et Brignon, s. p., place de la Miséricorde, 4. — Fournier, employé, rue Pizay, 4 et Cosnefroy, couturier, rue Franklin, 42. — Regaudat, cultivateur, à St-Polignac et Roche, domestique, quai de la Pêcherie, 10. — Guinet, empl. com., rue des Augustins, 43 et Gay, ménager, rue des Augustins, 43. — Darnat, négociant, rue de l'Hôtel-de-Ville, 1 et Poulet, s. p., quai des Brotteaux, 42. — Honoré, cultivateur, à Lançon et Perrier, fondeuse, rue Vieille-Monnaie, 46. — Poncet, boucher, cours Gambetta, 29 et Chambet, s. p., rue Gentil, 49. — Vernay, bonnetier, rue Villeneuve, 42 et Girard, tuliste, boulevard Croix-Rousse, 180. Deuxième arrondissement. — Vinçon, employé, rue Saint-Georges, 5, et Lyonnet, cuisinier, rue Saint-Joseph, 24. — Joubert, empl. chemin de fer, cours Charlemagne, 9, et Lacombe, repasseuse, à Neuville-sur-Saône. — Péliss, garçon d'hôtel, place Ampère, 5, et Ginet, sans prof., rue Dugas-Montbel, 5. — Paulique, entrepreneur, rue Centrale, 42, et Seigno, sans prof., m. adr. — Fournier, employé, rue Pizay, 4, et Cosnefroy, couturier, rue Franklin, 42. — Baugé, clerc de notaire, rue de l'Hôtel-de-Ville, 105, et Guillot, sans prof., rue de l'Hôtel-de-Ville, 74. — Bonamour, empl. de com., rue de l'Hôtel-de-Ville, 46, et Lantreau, sans prof., rue de la Charité, 4. — Tribolet, domestique, à Beaujeu, et Triquet, cuisinier, quai de la Charité, 36. — Chavanon, cordonnier, rue Boileau, 230, et Bourlioux, cuisinier, rue Saint-Nizier, 3. — Gilles, employé, rue Saint-Nizier, 3. — Gilles, employé, cours Charlemagne, 67, et Serreaut, sans prof., avenue de Saxe, 430. — Blanc, empl. de com., rue d'Algérie, 23, et Guinet, sans prof., rue Vaubecour, 39. — Roy, typographe, quai Perrache, 3, et Radisson, blanchisseur, m. adr. — Vindry, valet de chambre, rue Sainte-Hélène, 41, et Germain, cuisinier, cours Morand, 23. — Morel, domestique, à Lyon, et Niel, sans prof., rue Trévise, 6. — Cornolier, boucher, rue Port-du-Temple, 23, et Bonlu, sans prof., à Poulleux. — Philibert, cocher, rue d'Amboise, 45, et Mugnier, cuisinier, rue Saint-Dominique, 41. — Ribyre, brasseur, rue Port-du-Temple, 9, et Mordon, propriétaire, rue de la Vigilance, 4. Troisième arrondissement. — Allarousse, gardien de la paix, rue Molère, 97, et Schach, ouvrière en soie, à Meyzieux. — Deschamps, garçon de pain, grande rue de la Guillotière, 431, et Pichot, cuisinier, grande rue de la Guillotière, 431. — Clément, empl. de tramways, à Montchat, et Rival, repasseuse, à Montchat. — Dupuis, menuisier, à Aubervilliers, et Labbé, femme de chambre, quai des Brotteaux, 28. — Chamberod, charpentier, rue des Culattes, 27, et Melban, cultivatrice, à Lyon. Benoit, jardinier, à Lyon, et Perrot, s. p., à Meyzieux. — Bénillé, vérificateur, rue de la Madeleine, 21, et Monlaugier, corsetier, rue de la Madeleine, 51. — Poncet, boucher, cours Gambetta, 29, et Chambet, s. p., rue Gentil, 49. — Janin, maçon, à Monplaisir, et Girard, couturier, à Lyon. — Guénit, corroyeur, cours Richard, 22, et Bonardet, couturier, rue de Bonnard, 20. — Petit, commis des postes, grande rue de la Guillotière, 175, et Guinet, couturier, grande rue de la Guillotière, 175. — Vallin, cultivateur, à Saint-Sorlin, et Morel, s. p., à Saint-Sorlin. — Meyer, négociant, rue de Marseille, 48, et George, s. p., à Saint-Etienne. — Perrin, jardinier, à Monchat, et Béraudier, jardinier, chemin des Sublonniers, 14. — Gouvers, teinturier, à Lyon, et Dupaul, ménager, à Carouge. Samborski, représentant de commerce, rue Villeroi, 32, et Ribod, s. p., même adresse. — Seruselat, mécanicien, chemin de la Croix-Barret, 66, et Jarine, repousseuse, à Cros. — Cotinet, régisseur, rue Paul-Bert, 24, et Loiseau, chapelier, rue Mazenod, 46. — Robin, vouturier, rue de la Thibaudière, 50, et Gantard, revenduse, même adresse. — Gaudet, tailleur de pierres, à Parvieux, et Berger, s. p., à Lyon. — Gauthier, marchand forain, grande rue de la Guillotière, 32, et Martin, domestique, même adresse. — Pont, corroyeur, rue de Bonnel, 41, et Vannier, s. p., à Chassy. — Pobel, pâtissier, rue Paul-Bert, 23, et Bonnardet, domestique, à Anseyron. — Uzon, coiffeur, rue de Vendôme, 235, et Mme Visconte, employée de commerce, même adresse. Quatrième arrondissement. — Mercier, typographe, rue Claude Bonnet, 27 et Laporte, couturier, rue Claude Bonnet, 23. — Montessuy, jardinier, à Reyrieux, et Chatainay, jardinière, rue Saint-Pothin, 43. — Millat, galecher, à Pouébois, et Goin, ouvrière en soie, rue de l'Infance, 8. — Desplantes, emballer, rue du Chariot-d'Or, 7, et Jubin, brodeuse, grande rue de la Croix-Rousse, 39. — Benoit, jardinier, à Lyon, et Perrot, sans profession, à Lyon. — Pesvignes, teinturier, rue de la Croix-Rousse, 43, et Sermet, dévideuse, rue des Chartroux, 37. — Vernay, bonnetier, rue Villeneuve, 42, et Girard, tuliste, boulevard de la Croix-Rousse, 180. Cinquième arrondissement. — Sabatier, tripiier, rue de Saint-Cyr, 95, et Ménéger, cuisinier, rue Saint-Cyr, 21. — Magoud, tourneur, rue de la Claire, 50, et Cimetière, sans profession, à Saint-Lager. — Morel, domestique, à Lyon, et Niel, sans profession, rue Trévise, 6. — Vinçon, employé, rue Saint-Georges, 5, et Lyonnet, cuisinier, chemin de Saint-Just, 32. — Laccour, jardinier, chemin des Deux-Amants, 27. — Guérin, négociant, avenue de Saxe, 96, et Paturot, sans profession, rue de Paris, 31. — Puthod, employé de commerce, rue de l'Our, 2, et Bernardin, sans profession, à Lons-Saunier. Sixième arrondissement. — Guérin, négociant, avenue de Saxe, 96, et Paturot, s. p., rue de Paris, 31. — Vindry, valet de chambre, rue Sainte-Hélène, 41, et Germain, cuisinier, cours Morand, 23. — Moreau, employé, à Miribel, et Eclair, s. p., cours Morand, 27. — Broux, employé de commerce, rue Louis-Guérin, 40, et Couderc, s. p., rue Tronchet, 8. — Saussac, employé de commerce, à Mâcon, et de Cabannes, s. p., à Bordeaux. — Michaud, employé de commerce, cours Lafayette, 5, et Michalet, s. p., à Saint-Genis-d'Aoste. — Madelin, fabricant de filières, rue Tronchet, 71, et Brun, s. p., à Dardilly. — Jaquet, caissier, avenue de

Saxe, 97, et Dusrol, s. p., à Villars-les-Dombes. — Granodon, employé, rue de Sully, 8, et Pichoud, repasseuse, rue de Crillon, 8. — Gilles, condisciple, cours Charlemagne, 67, et Serreaut, s. p., avenue de Saxe, 430. — Basse, voyageur de commerce, rue de la Croix-Rousse, 43, et Vernay, brodeuse, avenue de Saxe, 407. — Bayollet, employé de tramways, à Villeurbanne, et Paillard, cuisinier, cours Morand, 45. — Couraron, mécanicien, à Ganges, et Clerc, employé de commerce, rue de Sèze, 72. — Faure, mouleur, rue Montgolfier, 56, et Mazur, ourdisseur, rue Montgolfier, 56. — Chailleur, cocher, rue de Sèze, 123, et Charpin, s. p., rue de Sèze, 123. — Cressent, employé, rue Barre, 15, et Bossu, papetière, rue Duguesclin, 40. — Bresson, employé, rue Malherbes, 32, et Brignon, s. p., place de la Miséricorde, 4. — Daruat, négociant, rue de l'Hôtel-de-Ville, 1, et Poulet, s. p., quai des Brotteaux, 42. Premiers arrondissements. — Néant. Deuxième arrondissement. — Pauline Lambert, lingère, 24 ans, Hôtel-Dieu, f. 8 h. — Claude Guichard, passementier, 66 ans, Hôtel-Dieu, f. 9 h. — Henri Janvier, comptable, 46 ans, rue Centrale, 8, f. 1 h. — Yvonne Decourt, née Decourt, s. p., 61 ans, rue Franklin, 55, f. 9 h. — Veuve Mahlknecht, née Mahlknecht, rentière, 67 ans, rue de Condé, 15, f. 11 h. Troisième arrondissement. — Jean Boissieux, restaurateur, 55 ans, rue Paul-Bert, 109, f. 9 h. — Epouse Fournas, née Gay, s. p., 64 ans, rue Saint-Maurice, 23, f. 11 h. — Benoit Bigot, docteur-médecin, 51 ans, portes de Loyasse, f. 3 h. — Epouse Gay, née Lachaize, s. p., 32 ans, rue Louis, 16, f. 3 h. Quatrième arrondissement. — Néant. Cinquième arrondissement. — Marie Chretien, s. p., 60 ans, rue des Farges, 2, f. 7 h. —

REVUE DES MARCHÉS

Le temps orageux et les chaleurs anormales que nous subissons en ce moment rendent les affaires très laborieuses sur le marché de Vaise.

La boucherie n'ose se lancer, et pourtant la marchandise arrive en grand nombre dans les qualités moyennes. Les séances du lundi 19 et du jeudi 22 ont amené plus de 2500 porcs, il y a eu beaucoup de renvois; le temps n'est pas assez frais pour engager aux achats.

Les moutons sont arrivés en chiffre de près de 5000, les cours n'ont pas fléchi, bœufs et veaux ont conservé les prix des précédents marchés.

À la place de la Croix, le temps n'a pas permis aux voitures, de venir en nombre suffisant, il y a hausse encoffré, les foin de Bourgogne ont été cotés jusqu'à 41 fr. 50, les 100 kilos droits acquittés.

Au palais du Commerce, les grains et les farines restent stationnaires, avec une tendance à la baisse. La réunion du 21 a été très nombreuse, et tout fait présager le retour des affaires actives et animées.

Le Rédacteur-Gérant : NICOLAU-MENTELE.

Imp. WALTENER & Co, rue Belle-Cordière, 14. — Lyon.

INHUMATIONS

Premier arrondissement. — Néant. Deuxième arrondissement. — Pauline Lambert, lingère, 24 ans, Hôtel-Dieu, f. 8 h. — Claude Guichard, passementier, 66 ans, Hôtel-Dieu, f. 9 h. — Henri Janvier, comptable, 46 ans, rue Centrale, 8, f. 1 h. — Yvonne Decourt, née Decourt, s. p., 61 ans, rue Franklin, 55, f. 9 h. — Veuve Mahlknecht, née Mahlknecht, rentière, 67 ans, rue de Condé, 15, f. 11 h. Troisième arrondissement. — Jean Boissieux, restaurateur, 55 ans, rue Paul-Bert, 109, f. 9 h. — Epouse Fournas, née Gay, s. p., 64 ans, rue Saint-Maurice, 23, f. 11 h. — Benoit Bigot, docteur-médecin, 51 ans, portes de Loyasse, f. 3 h. — Epouse Gay, née Lachaize, s. p., 32 ans, rue Louis, 16, f. 3 h. Quatrième arrondissement. — Néant. Cinquième arrondissement. — Marie Chretien, s. p., 60 ans, rue des Farges, 2, f. 7 h. —

ON TROUVE
A l'Agence Victor FOURNIER
LYON. — 14, Rue Confort, 14. — LYON

LES VALEURS CI-APRÈS :

Bons du Crédit Foncier.	6 tirages par an
Bons Algériens.	6
Bons du Congo.	6
Bons à lots de Panama (1889)	6
Bons de l'Exposition (15 oct.)	1
Bons de la Presse (15 juin) . . .	1

Pour tous renseignements, s'adresser
AGENCE FOURNIER, 14, RUE CONFORT, 14
— LYON —

AVENDRE cause de décès
HOTEL

situé dans un centre industriel, 3,000 fr. bénéfices garantis. — Ferire agence Fournier, n° 6264.

APERITIF CHABAL

Se vend PARTOUT. Le dépositaire, est l'ingénieur Vautour, C. Desplaces, Lyon.

PAPIERS PEINTS
E. MEYSONNIER
77, Avenue de Saxe, Lyon

Vente en solde de 800 Coupons de nouveautés par 5, 8, 12, 3, 40, 11, 42 Rx. — Envoi d'échantillons de coupons et de nouveautés.

TRIBUNAL CIVIL DE LYON
Résultats des ventes immobilières du 24 Octobre 1891

AVOUÉS POURSUIVANTS	DÉSIGNATION DES IMMEUBLES	MISES A PRIX	PRIX D'ADJUDICATION	AVOUÉS ADJUDICATAIRES
Patricot	Terre à St-Dider-an-Mont-Or. Propriété à Saint-Rambert-l'Elle-Barbe	Fr. 615	Fr. 4.950	Patricot.
Pondeveaux	Maison rue des Tables-Claudiennes, 59	40.000	44.400	Pondeveaux.
Bernoud	Hôtel, rue Boissac, 8.	350.000	350.500	Gullermin.
Bernard	Maison à Villeurbanne, place de la Mairie, 57	40.000	50.000	Cuillerou.
Peillon	Maison, rue du Jardin-des-Plantes, 2 et 4	200.000	226.500	Peillon.
id.	Maison, rue du Jardin-des-Plantes, 2 et 4	25.000	30.100	id.
id.	Terrain, rue Ste-Pauline, 22 et 21	2.000	3.350	Mauverny.
id.	id.	1.500	4.825	id.
id.	id.	1.500	4.575	id.

ROB DEPURATIF SANS RIVAL
AU DAPHNÉ MEZEREUM

Seul végétal succédané du Mercure, l'anti-syphilitique le plus puissant et le dépuratif du sang le plus énergique par son action éminemment anti-syphilitique et dépurative. Il guérit toutes les maladies contagieuses et de la peau les plus rebelles et les plus invétérées et où le mercure a été impuissant. — Prix 10 et 5 francs. — Pharmacie BARRAJA, 115, cours Lafayette, Lyon.

VIGNES AMÉRICAINES

Un million de racines de toutes qualités à la vente. Départers de France et d'Italie. S'ad. à M. BERGER FILS, à Bourg-St-André (Ardèche)

REVUE D'ANNUAIRES & INDUSTRIES

Publication pour le Dictionnaire des Industries de France et de l'Étranger. 1891-1892. 2 Volumes. 1000 pages. 10 francs. Paris-Album (189 pages, 600 grav.) expédie franco contre 0 fr. 05. TROUET, 46, rue Cassinière Paris

Plage, Mises d'adresses et Mises sous Bandes
DISTRIBUTION D'IMPRIMÉS

En tous genres, à domicile, sur la voie publique et par expédition
A L'AGENCE FOURNIER, 14, RUE CONFORT, A LYON

En vente depuis le 1^{er} Octobre 1891
GRAND ANNUAIRE DE L'ISÈRE
Administratif, Commercial, Industriel, Agricole
ÉDITION DE 1892

Cet Annuaire comprendra : les noms, professions et adresses de tous les habitants du département de l'Isère, classés par arrondissements, cantons, communes et par ordre alphabétique.

Pour Grenoble seul, il y aura deux listes : l'une comprendra les professions, l'autre les noms des habitants.

Ces deux listes seront également par ordre alphabétique.

L'EXEMPLAIRE, pour les Souscripteurs : 3 fr. 50

LES GENRES DE PUBLICITÉ ADOPTÉS SONT :

1 ^o Annonces aux professions dans le corps de l'Annuaire. Sur une colonne seulement : 0 fr. 50 la Ligne	2 ^o Annonces dans la Revue Commerciale à la fin de l'ouvrage : La page. 25 fr. La demi-page. 14 fr. Le quart de page. 8 fr.
--	--

Pour toute publicité et souscription, s'adresser à l'Agence FOURNIER, 14, rue Confort, à Lyon, et à ses succursales de Grenoble, Mâcon, Saint-Etienne et Dijon.

A LOUER DE SUITE

Appartement de quatre Pièces au 1^{er} étage, avec balcon. S'adresser au concierge, rue des Remparts-d'Ainay, 21, et à MM. Baudet et C^o, régisseurs, rue de la République, 87, à Lyon.

PAIN DE GLUTEN
à 2 fr. le 1/2 kil.
MAISON GUY
81, rue Saint-Dominique, Lyon

CARTES DE VISITE
A LA RENNE
Livrées en boîte à fr. 7

Le cent, 1 ligne.	1.50
2	1.75
3	2.
4	2.25
5	2.50

Par la poste : 30 cent. en sus

Cartes de Visite GRAVÉES
à fr. 3 fr. le cent

Avis important. Il ne sera pas donné suite aux commandes non accompagnées de leur montant.

Plus de
NÉVRALGIES) Guérison sûre et radicale
MIGRAINES par les
NÉVROSES Dragées des RR. PP. Prémontés

à base de Valériane de Zinc et des principes actifs du Quinquina

DÉPOT GÉNÉRAL A LYON : Boissier et Fournier, droguistes, 6, rue de la Poulillerie

Envoi franco contre 3 fr. en timbres ou mandat

Dans toutes les Pharmacies

LYON. — 12, Rue Confort, 12. — LYON

Feuilleton de L'ÉCHO DE LYON du 26 Octobre (55)

ABANDONNÉE!

PAR Charles MÉROUVEL

M^{lle} DE ROYE-TRÉVILLE

— Comme tu as l'air troublé !
— Je viens vous demander un service.
— Un service ?
— Il faut que vous soyez mes témoins. Les deux officiers s'entre-regardèrent. Robert de Beaulieu avait un air égaré qui les frappait autant que l'un que l'autre.

— Pas de plaisanterie, dit le capitaine. Tes témoins, nous le sommes depuis hier.

— Il ne s'agit pas de mariage, et je vous jure que je ne suis pas en état de plaisanter. J'ai un duel.

— Quand ?
— À l'instant.

— Avec qui ?
— Avec un homme qui m'a grossièrement offensé.

— Tu ne peux pas le battre aujourd'hui, observa de Thouars.

— Il le faut.

— Et ton mariage ? L'église où l'on va nous attendre ?
— Rien de plus simple. Je m'habille, et nous partons. Nous prenons un chemin détourné. L'affaire se passe convenablement. Elle dure vingt minutes, une demi-heure, si vous voulez, et nous sommes à temps aux Essarts.

— Tout est donc convenu avec l'autre ?
— Tout.

— Sans notre assentiment ?
— Sans vous. Entre lui et moi. Ne sommes-nous pas les plus intéressés ?
— Sans doute, mais c'est prodigieusement incorrect ce que tu as fait.

— J'en conviens. Mais ne perdons pas de temps en paroles, je vous en conjure. Vous êtes militaires. Vous savez ce que vaut l'honneur. Le mien est engagé. Ne m'interrogez pas. Faites ce que je vous demande sans explication. C'est là le vrai service que je réclame de votre amitié ? Soyez sans inquiétude. J'ai toute ma raison. Je sais ce que je veux et ce que je fais. Une voiture nous attend. Le rendez-vous est à demi heure d'ici, en plein bois. En y allant, nous nous rapprochons des Essarts. J'avertis qu'on nous y trouvera. J'ai tout prévu, tout arrangé.

Il fit un effort sur lui-même et sourit :
— Un coup d'épée ne vaut pas tant de bruit, et j'espère, d'ailleurs, que ce n'est pas moi qui le recevrai. Est-ce dit ?
Le capitaine hésitait.

Sur un regard du vicomte, il se dérida.

— Puisque tu l'exiges, dit-il. Mais le nom de ton adversaire ?
— Le baron Jacques de Brandes.

— Le cousin de ta femme ?
— Lui-même.

— Un rustre, dit l'officier avec dédain. Tâche de lui donner une leçon, et vite.

— J'essaierai.

Dix minutes après, les trois officiers sortaient l'un après l'autre du château et, se glissant comme des conspirateurs, de massif en massif, ils arrivaient aux sapins où Prince, un excellent trouleur bai-brun attelé à une charrette élégante, les attendait.

Le capitaine d'état-major, enveloppé dans un confortable pardessus de fourrures, portait sous son bras un paquet long et mince roulé dans une serge verte et qui, comme celui du baron de Brandes, rendit un son métallique en touchant le bois de la charrette.

Les trois amis sautèrent sur la banquette, tandis qu'obéissant à un signe

SALSEPAREILLE QUET

Sans forme d'un SEROP agréable
LE MEILLEUR DÉPURATIF
Du sang et des humeurs
S'emploie en toute saison et surtout au printemps
S'adresser Pharmacie Quet, 6, rue de la Préfecture, Lyon.

On fait des envois

À Paris, chez M. L. BOISSIER, 11, rue de Valenciennes, et chez M. L. BOISSIER, 11, rue de Valenciennes, et chez M. L. BOISSIER, 11, rue de Valenciennes.

BRIDES

EAU tonique purgative et dépurative.

ESSENTIELLEMENT RECONSTITUANTE (PURGATION LENTE)
Dyspepsie, Gastralgie, Maladies du foie et des reins, Obésité, Constipation, Circulation du sang, Diabète.

Cette Eau est très diurétique

En vente chez tous les Pharmaciens & Marchands d'Eaux minérales

Direct. de l'Établissement à Brides Saison du 15 Mai au 1^{er} Octobre

DEMANDEZ
dans les Kiosques
PASSE-TEMPS

JOURNAL LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE
Seul vendu dans les Theatres

AVEC
SON SUPPLÉMENT ILLUSTRÉ GRATUIT
PRIX : 15 CENTIMES

AVANT LA TOUSSAINT

Procurez-vous la Peinture minérale noire, blanche, gris-perle, etc., spécialement préparée pour peindre et remettre à neuf les Croix et Barrières des tombes.

Cette Peinture, prête pour l'emploi, d'une beauté et d'une solidité remarquables, est livrée en bidons contenant 1 kilogramme de ce produit.

Prix du Bidon : 2 Fr.

AUX PETITS DOCKS DU COMMERCE
LYON. — 12, Rue Confort, 12. — LYON

Plus de
NÉVRALGIES) Guérison sûre et radicale
MIGRAINES par les
NÉVROSES Dragées des RR. PP. Prémontés

à base de Valériane de Zinc et des principes actifs du Quinquina

DÉPOT GÉNÉRAL A LYON : Boissier et Fournier, droguistes, 6, rue de la Poulillerie

Envoi franco contre 3 fr. en timbres ou mandat

Dans toutes les Pharmacies

LYON. — 12, Rue Confort, 12. — LYON

Au moment de sortir le vicomte se ravisa.

Il revint au domestique et lui dit, en affectant l'indifférence :
— Ah ! j'oubliais. Il me faut la charrette anglaise dans un instant. Tenez-la prête. Vous la rangerez sous les sapins. Attendez Prince. Il est inutile qu'on vous voie. Vous entendez ?
— On aurait pu croire que ce piqueur était muet.

Il n'ouvrit pas la bouche, mais le maître s'éloigna, sûr d'être obéi à la lettre.

Les femmes de chambre, les cochers, les jardiniers se mettaient sur le pied de fête et quelle fête pouvait être plus brillante que le mariage du fils unique de la maison, de celui que tout ce monde de familiers appelait de son petit nom : M. Robert ?

Dans les lointains on entendait le carillon des deux cloches des Essarts annonçant la cérémonie deux heures d'avance, comme pour Noël ou Pâques.

Les hommes d'écurie, très nombreux à cause des chasses de M. de Beaulieu, donnaient le dernier coup d'éponge aux breaks et aux landaus qui allaient conduire le marié et ses invités à l'église des Essarts, où M^{lle} de Roye et ses amis devaient les rejoindre.

Robert, sans être remarqué au milieu de cette animation, monta au premier étage du château.

Là il frappa à la porte du baron de Thouars, un de ses amis.

Justement, l'autre, le capitaine d'état-major, était en conférence avec lui.

C'était du temps de gagné.

— Je suis heureux de vous trouver, dit-il brusquement.

de son maître qui ne voulait rien laisser derrière lui de compromettant, le palefrenier se hissa à l'arrière.

Le vicomte prit les rênes du cheval et, le mettant aussitôt à son allure la plus rapide, le lança dans une allée tracée en plein bois et qui s'enfonça au cœur de la forêt.

Les taillis défilèrent les uns après les autres, tantôt semés de pins et de bruyères, tantôt convertis en futaies superbes; le chemin coupa un village de quelques maisons plantées au versant d'un coteau et dominant une vallée marécageuse où s'alligne une longue suite d'étangs; la charrette parcourut une lande à l'extrémité de laquelle s'éleva une chaîne centenaire, descendit une pente douce et s'arrêta au milieu d'un carrefour où des deux premiers coups d'œil on restait en admiration devant un arbre gigantesque dont la tête morte n'offre que des branches brisées, tombant en pourriture, tandis que le tronc n'est composé que d'une écorce épaisse, percée d'une cavité énorme et qui résiste depuis des siècles au temps impuissant à le renverser.

C'est le chêne creux.

De mémoire d'homme on ne lui a donné que ce nom. Nul vieillard ne l'a connu autrement. C'est de là qu'est partie, un an plus tôt, la chasse terminée le soir d'une façon si funeste.

Le troufret s'arrêta net.

Le vicomte jeta les rênes au palefrenier en lui disant :
— Emmenez-le à deux cents pas et attendez.

Le capitaine d'état-major n'avait pas abandonné son précieux paquet.

Robert examinait les environs et tira sa montre.

— Dix heures trente-cinq, dit-il.

Au même instant, trois autres hommes sortirent d'un massif de pins derrière lesquels ils s'abritaient, peut-être autant pour ne pas être vus, si quelque garde était venu à passer, que pour éviter le vent assez piquant malgré un pâle soleil d'hiver.

Les deux partis s'abordèrent.

La différence était assez grande entre eux.

D'un côté, la tenue indiquait des gens du monde le plus élégant.

L'autre justifiait assez l'épithète de rustre que le capitaine d'état-major avait appliquée au baron de Brandes.

Jacques n'en présenta pas moins ses témoins à son adversaire avec un imperturbable aplomb.

— Maître Roudin, ancien maréchal des logis de chasseurs-lieutenant M. Antoine Brignon, ancien sous-officier et garde au service du roi Louis-Philippe.

Les officiers s'inclinèrent.

D'ailleurs, leur ami ne souffrait pas d'objection.

Les épées du baron et celles du vicomte étaient sur le terrain.

On tira au sort.

Le sort désigna celles de M. de Beaulieu.

Le choix du terrain ne fut pas plus long.

Les deux adversaires se placèrent au milieu du rond-point et mirent habit bas.

(A suivre)